

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE de DOCUMENTATION
des
ARCHIVES des ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

1967 - N°3

7e année.

RECHERCHES REGIONALES

* * *

Côte d'Azur et Contrées limitrophes

Archives Départementales.

5 ter, av. Edith-Cavell - NICE. AM.

Les "Recherches Régionales" reproduisent objectivement les textes présentés par les auteurs. Les opinions émises ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Direction.

SOMMAIRE

HISTOIRE.

Lettres du Capitaine Basset, adressées de Monaco au Général Bizanet en 1793 et 1794.
Par A. DEMOUGEOT.

P 2

GÉOGRAPHIE

Étude sur l'extension de Cannes depuis 1945.
Compte rendu du D.E.S. de géographie présenté en 1965 à la faculté des lettres d'Aix, par Mlle Claude DUPONT. (Directeur : M. Isnard).

Par E. DALMASSO

P 20

BIBLIOGRAPHIE

L'histoire moderne et contemporaine au congrès des sociétés Savantes tenu à Nice 1965

P 30

L'histoire moderne et contemporaine et l'archéologie au congrès des sociétés Savantes tenu à Nice 1965

P 33

E. HILDESHEIMER

L'approvisionnement en lait de l'agglomération toulonnaise. Compte-rendu de l'ouvrage de Melle CH. SEMPERE

P 37

Les hautes vallées des Alpes-Maritimes. Compte-rendu de l'ouvrage de J. BERT et J. NOTIN

P 39

Une étude italienne sur le département des Alpes-Maritimes : Il Dipartimento delle Alpi Maritime, par G. ROGGERONE de la faculté de Gênes

P 41

Par E. DALMASSO

RECHERCHES RÉGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

7^e année

1967- n°3

Juillet-septembre

N°23

**LETTRES
DU CAPITAINE BASSET
ADRESSÉES DE MONACO
AU GÉNÉRAL BIZANET
EN 1793 ET 1794**

A. DEMOUGEOT

Parmi les trésors que la bibliothèque de Grenoble s'enorgueillit de posséder, il en est un, peu connu, qui mérite l'attention de ceux qu'intéresse l'histoire de la Révolution et de l'Empire, les archives personnelles du général BIZANET. Il y a là, classés par années mais non inventoriés, une foule de documents concernant les premières levées de volontaires dans le département de l'Isère, la formation des bataillons, la campagne des Alpes, les guerres de l'Empire... C'est dans cette masse de lettres, de rapports, d'ordres de service, qui remplissent plusieurs gros cartons¹ que se trouvent les lettres adressées au général Bizanet par l'adjudant-major de la place de Monaco, BASSET, entre le 11 novembre 1793 et le 15 mars 1794.

L'auteur des lettres, Pierre-Alexandre-Joseph BASSET est un parisien; fils de Jean-Dominique et de Marguerite-Michèle Douvrier (ou Louvrier), il est né le 16 février 1758; à l'âge de 18 ans il s'est engagé comme dragon au régiment de la Rochefoucauld. Congédié en juillet 1776, il rengage deux mois après aux Gardes françaises, gagne les galons de caporal fourrier, puis est congédié de nouveau le 14 mai 1783; le jour-même il contracte un engagement au Royal

Vexin et là il devient caporal puis sergent fourrier de grenadiers². En 1790, le Royal Vexin tient garnison à Marseille et dans ce milieu volcanique, il fait son éducation révolutionnaire. Le 2 mai, le fort Saint-Jean ayant été enlevé d'assaut par la foule, le major de Bausset qui le commandait est mis à mort puis décapité et sa tête piquée au bout d'une fourche promenée dans les rues de la ville; les soldats du Royal Vexin suivent l'horrible cortège en chantant et dansant.

Quelque temps après cet incident, le prince de Monaco, Honoré III, signalait au ministre de la guerre l'insuffisance des effectifs des Chasseurs des Ardennes casernés à Monaco. Au lieu de 500 hommes prévus au traité de Péronne³, la garnison n'en comptait plus que 356. La Tour du Pin décide alors de remplacer les Chasseurs des Ardennes par la Royal Vexin qui arrive à Monaco, à l'effectif de deux bataillons, le 29 octobre 1790. C'est là que Basset est congédié par ancienneté le 14 mai 1791, là aussi guet le 22 juin suivant il épouse Eulalie Robert, fille de Giacomo et de la citadine Morille de Monaco; le mariage est béni par le curé de la paroisse Audelio Mottoni; les témoins du marié sont le capitaine Roquier, des grenadiers du Vexin et, le nom est à retenir, Jean-Baptiste REY, capitaine du port. Le beau-père Robert était dans l'aisance; il tenait l'unique café de Monaco, où se réunissaient habituellement les officiers de la garnison⁴. Pour Basset, après plus de seize années passées au régiment dans les grades inférieurs, une existence calme et confortable s'annonçait, du-moins pouvait-il le penser. Le grand souffle de la Révolution allait bientôt balayer cet espoir.

En 1792, la France n'a que des amis à Monaco, mais les uns, qui forment l'immense majorité, condamnant la Révolution et s'accommodent du régime princier tout en désirant des réformes dans un sens plus ou moins libéral, alors que d'autres, trop peu nombreux pour pouvoir agir, souhaitent la subversion totale des institutions. Parmi les partisans du prince, le plus écouté fait partie de l'état-major de la garnison, c'est le maréchal de camp Jean Michel Alexandre de Millo, lieutenant du roi. Né à Monaco, en 1719, il a fait une très honorable carrière militaire; honnête homme, loyal, à la fois pondéré et énergique, il possède l'entière confiance d'Honoré III qui se repose en grande partie sur lui du soin de maintenir ses droits dans la principauté, tandis que lui-même à Paris se montre souple et fait démarches sur démarches pour sauver les fiefs de France qui sont la source de ses revenus.

¹ Les cartons portent tous le même numéro R 7444

² État des services de Basset. Arch. Dép. A. Mmes, et état civil de Monaco.

³ Par le traité signé à Péronne le 14 septembre 1641, le roi de France prenait sous sa protection le prince de Monaco et s'engageait à entretenir dans la place une garnison.

⁴ Mémoire sur mon arrestation, par Pierre Basset. Bibl. de Grenoble R.7444 année 1793.

L'entrée des troupes françaises à Nice ne pouvait manglier d'avoir un grand retentissement dans la principauté. Dès qu'il en avait eu connaissance, Honoré III avait écrit de Paris au général Danselme pour le renseigner sur la situation spéciale de la principauté placée sous le protectorat français mais indépendante, et pour lui notifier sa neutralité; il le pria de ne rien innover⁵. Cependant, le 21 octobre, obéissant probablement à des considérations politiques plus que militaires, le général donne l'ordre au deuxième bataillon des volontaires du Var d'aller occuper Monaco. Le lendemain, dans la matinée, le bataillon fait son entrée dans la place et, le soir même, les militaires fondent un club sous le nom de Société des vrais amis de la République française, de la liberté et de l'égalité. Par prudence ou de plein gré, les habitants portent la cocarde tricolore et en s'enrôlant à la Société populaire, ils doivent prêter serment de maintenir la liberté et l'égalité proclamées par la France. Le 23 octobre, les volontaires organisent une grande fête et plantent un arbre de la liberté⁶. Apeurés, les amis du prince n'osent protester; quelques uns s'éloignent. Seul Millo montre de la fermeté et tente de réagir, mais l'assurance lui est donnée que ni le serment ni l'arbre de la liberté ne portent atteinte aux droits du prince et, de crainte de faire naître un incident, il se tait; il se fait même admettre à la Société populaire⁷.

A peine née, celle-ci se montrait très active. Composée en majorité de militaires auxquels se joignaient quelques habitants, dont plusieurs étaient d'origine française ou niçoise, elle intervenait dans toutes les affaires municipales; cependant, si déjà elle laissait paraître des tendances notamment révolutionnaires, elle n'était pas encore anticléricale. Le 11 novembre 1792, le curé Mottoni bénit le drapeau du club et l'arbre de la Liberté au cours d'une cérémonie impressionnante dont Basset "premier commissaire du cortège" avait réglé l'ordonnance. On avait vu défiler au son des fanfares et dans le fracas du canon, les officiers, les fonctionnaires, le conseil municipal, les notables, et même le bataillon des Amazones dont le nom évoquait des exploits guerriers qui ne s'accomplirent jamais; après le Te Deum, le Saint Sacrement porté derrière la délégation de la Société populaire, avait été ramené en grande pompe à l'église de la paroisse.

Vers le 25 décembre, les commissaires de la Convention nationale en mission à Nice, ou peut être le général Brunet, font parvenir à la société populaire de Monaco un exemplaire du décret du 15 décembre précédent qui fixe les règles à suivre par les généraux de la République dans les pays où ils portent les armes; c'était l'inviter à mettre en application tout le système révolutionnaire institué pour les pays conquis: proclamation de la souveraineté du peuple, suppression des autorités existantes, convocation des assemblées primaires et organisation d'une administration provisoire. Hésitante sur la marche à suivre, la Société populaire envoie une délégation à Nice auprès des commissaires du peuple; elle a besoin de leurs conseils et ne veut pas s'engager sans avoir la certitude d'être soutenue. Lasource, Collot d'Herbois et Goupilleau reçoivent avec bienveillance les délégués et les pressent d'achever ce qu'ils ont si bien commencé; le général Brunet expédie à Menton cent hommes de troupe qui plantent l'arbre de la liberté et fondent une Société populaire. Les événements se précipitent. Le 4 janvier, la Société populaire de Monaco, en liaison constante avec celle de Nice, proclame et affiche le décret, puis sans attendre, elle fait abattre ou gratter les armoiries du prince et elle ordonne de ne plus le reconnaître; le 5, le président du club Joseph Barriéra aîné propose l'union avec la France; les prochaines assemblées primaires, déclare-t-il, en décideront⁸. Le 13, dans les trois communes de la principauté, des élections ont lieu; les douze citoyens élus sous la pression des

⁵ Lettre du 15 octobre 1792 Arch. Palais de Monaco B 12

⁶ Arch. Palais de Monaco D1 et Labande, Hist. de Monaco, p.334.

⁷ La Révolution dans le comté de Nice, P.401 et La Société populaire de Monaco.

⁸ Arch. Palais de Monaco

baïonnettes se réunissent le 19⁹, choisissent Joseph Barriéra aîné comme président et se constituent en assemblée nationale monégasque; une adresse est aussitôt rédigée pour notifier à sa Convention nationale française le vœu d'union exprimé par le peuple. Millo, ainsi que tous les membres de l'état-major de la place dont fait partie le gendre du maréchal, Sigaldi¹⁰, sont suspendus de leurs fonctions. Enfin, le 23 février, on apprend à Monaco que, par un décret du 14, la ci-devant principauté a été réunie au territoire français et fait partie du département des Alpes-Maritimes; le lendemain, le général Biron, commandant en chef de l'armée d'Italie, fait savoir à la Convention nationale monégasque qu'il va s'efforcer d'envoyer à Monaco, sous 48 heures, et plus tôt s'il est possible, un commandement qui joigne à un amour connu de la liberté, la fermeté nécessaire pour l'observation exacte des lois et de la discipline"¹¹, puis, le 27, il désigne le lieutenant colonel Bizanet, commandant le 2e bataillon de l'Isère comme commandant temporaire de la ville de Monaco¹² et il lui adjoint en qualité d'adjutant de place, Basset, promu lieutenant, qui reprend du service.

Laurent-Guilin Bizanet est né le 10 août 1755, à Grenoble, où son père avait un emploi dans l'administration. Après de bonnes études au collège de sa ville natale, il s'engage à 17 ans comme canonier dans le corps royal de la marine, embarque le 11 juin 1772 sur le chébec "Le Caméléon", obtient les galons de sergent, puis en 1781, devant Gibraltar, il est blessé à la cuisse à bord du "Majestueux". Sergent-major le 1er septembre 1786, il prend son congé absolu le 20 mai 1788 et revient à Grenoble. Que va-t-il faire? Comme Masséna, dont la carrière a tant de ressemblance avec la sienne, dans les débuts tout au moins, il cherche une situation. C'est la Révolution qui vient la lui offrir. Il est choisi d'abord comme fourrier de la compagnie des grenadiers de la milice bourgeoise; le 1er mai 1790, il est sous-lieutenant de la garde nationale, puis lieutenant et le 1er janvier 1791 capitaine aide-major. Comment ne serait-il pas un ardent défenseur des principes nouveaux? Spécialement chargé de la formation du bataillon des volontaires nationaux de la Tour du Pin qui devait devenir le 2ème bataillon de l'Isère, il est à Bourgoin en 1791 et se fait admettre à la Société des amis de la Constitution. En décembre, il tient garnison à Moirans; ensuite, on le trouve, avec le grade de lieutenant-colonel à Valence, Arles, Antibes, Carpentras, Aix. Dans toutes ces localités, il se présente à la Société populaire et reçoit des certificats de civisme; il est un pur. Son bataillon arrive trop tard devant le Var pour figurer à l'entrée des troupes françaises à Nice mais il prend part au combat de Sospel en novembre 1792¹³.

Dès son arrivée à Nice, Bizanet s'est rendu à la Société populaire et y a pris la parole; les procès-verbaux mentionnent que le 5 octobre "le frère Bizené" e commenté en langue vulgaire les droits de l'homme et du citoyen; "il a parlé sur la religion dans les principes d'un vrai théologien et il a montré qu'elle est toujours la même et que l'on n'y a touché que pour corriger les abus"¹⁴. L'abbé Grégoire ne dira pas autrement.

La réunion de la principauté au département des Alpes-Maritimes étant devenue effective, les assemblées primaires s'étaient réunies le 24 mars pour choisir des conseillers municipaux et, à la stupéfaction des jacobins, le général Milo avait été élu maire de Monaco; le

⁹ Chacune des trois communes avait à élire 4 représentants; pour Monaco ce furent Joseph Barriéra aîné, Hercule Ignace Trémois, Giordano et Straforelli. Basset et Alexis Bioves avaient été scrutateurs aux élections.

¹⁰ Sigaldi Charles Antoine, citoyen de Monaco, officier au Royal Italien, adjudant major de la place, avait épousé une des filles du général Millo. En 1807, il est maire de Monaco et noté comme ayant envoyé "avec zèle et plaisir" ses enfants au service de l'Empire. Arch. Nat. F7. 3645/1.

¹¹ Lettre du général Biron au président de la Convention nationale de Monaco, du quartier général de Nice le 24 févr. 1793. Arch. dép. A.M. L26 bis.

¹² Bibl. de Grenoble R 7444

¹³ Notice biographique sur le général Bizanet d'après ses papiers. Brochure sans nom d'auteur. Grenoble. Librairie dauphinoise. 1902

¹⁴ Registre des procès-verbaux de la Société populaire de Nice, t.1. Arch. mun. Nice.

procureur de la commune, les cinq officiers municipaux et les douze notables étaient choisis parmi ses amis. Basset, au comble de l'indignation, fait aussitôt passer un court billet à Bizanet: "... Je suis obligé de vous dire que la race monégasque, la plus sotté, la plus basse des races humaines, vient de nommer le général Millo maire de Monaco. La colère m'empêche de vous en dire davantage mais je finis en m'écriant vivement à la cabale. Les aristocrates, les coquins, ils auront une municipalité toute aristocratique. Bizanet est là où l'honneur l'a placé, malheur aux agitateurs, il rassurera toujours les patriotes (malheureusement en petit nombre) et quand cent Millo seraient maires, Bizanet ne se rendra m'après que Monaco ne sera plus qu'un chaos de ruines et de cendres." Les représentants en mission chargés de l'organisation du département cassent l'élection mais de nouveau, le 7 avril, Millo est élu avec 112 voix sur 138 votants. Le lendemain, Bizanet envoie aux commissaires de la Convention un messenger porteur d'une lettre qui exprime en un style direct et pittoresque ses sentiments et ceux des Monégasques. "Citoyens commissaires. C'est un meurtre de vous distraire de vos importantes opérations pour vous parler du petit et mauvais pays de Monaco. Les trois quart et demi sont mauvais patriotes et on me craint ici plus qu'on ne m'aime. Si vous avez le temps d'écouter le citoyen porteur de la présente, il vous expliquera ma position, j'y suis fermement inébranlable et je réponds de tous les mouvements sur ma tête. Ca ira, ça ira, ça ira. Salut cordial et républicain du fils, de la mère et de l'époux. Le commandant militaire Bizanet."¹⁵

Pleinement édifiés, Grégoire et Jagot n'hésitent pas. Cette seconde élection est nulle, proclament-ils, et jugeant condamnable la liberté du vote, du moment d'elle ne leur est pas favorable, ils font arrêter le général avec tous les membres de sa famille, puis, comme ils ne veulent pas s'exposer à un nouvel échec, ils décident que l'officier municipal venant en tête de liste, Louis Lanciarez, remplira les fonctions de maire¹⁶.

Le 22 août 1793, Bizanet est promu général de brigade. Son adjoint, Basset, avait d'abord eu quelques ennuis. Dénoncé pour avoir entretenu des relations avec ses anciens clients, les officiers du Royal Vexin qui avaient émigré en 1791, il fut quelques jours tenu en arrestation par Bizanet lui-même, sur l'ordre des représentants du peuple Robespierre le jeune et Ricord¹⁷. Son innocence reconnue, il venant d'être libéré lorsqu'une occasion s'offrit à lui de prouver son civisme. Un notaire de Nice, Giraudi, avait dit, pour se soustraire à des poursuites politiques, se réfugier en territoire génois et il avait conçu l'idée folle de corrompre Bizanet et d'obtenir de lui la livraison de la place de Monaco. Le général parut écouter avec intérêt les propositions qui lui furent faites et il envoya Basset à Vintimille pour s'aboucher avec Giraudi. L'adjutant-major n'eut guère de peine à faire croire au trop nef notaire que Bizanet l'attendait à Monaco; ils se mirent en route et à la Turbie Giraudi fut arrêté. Quelques jours plus tard, le traître était passé par les armes à l'embouchure du Var¹⁸. En récompense de son courage et de son astuce, Basset fut nommé capitaine de 1ère classe; quant au général, il reçut un certificat élogieux de la Société populaire de Nice, et fut proclamé "l'incorruptible".

Peu nombreuse, la Société populaire de Monaco, bien que composée en majeure partie de militaires, dirige, en 1793, la vie politique de la commune et contrôle la vie privée des citoyens par son Comité de surveillance révolutionnaire; elle pousse et harcèle le conseil

¹⁵ Arch. Nat.- D §1. 25. 5.

¹⁶ La lettre reproduite se trouve dans les archives de Bizanet (années 1791-93) mais n'est pas classée avec celles que concerne cette étude. Le général Millo bénéficia d'un non-lieu en 1793 et vint se retirer à Monaco où il mourut le 13 février 1794.

¹⁷ Mémoire sur mon arrestation, par Pierre Basset. Bibl. Grenoble R.7444. Le 13 septembre, Bizanet assisté du maire Louis Lanciarez et du lieutenant Leblanc, s'était rendu au domicile de Basset pour faire l'examen de ses papiers; ils n'avaient rien découvert de suspect.

¹⁸ Procès Giraudi. Arch. Dép. A. Mmes. L. 406. et Bibl. de Grenoble R.7444. Basset fut promu capitaine par arrêté du 1er octobre 1793 de Robespierre le jeune et Ricord (Arch. Dép. A. Mmes L.592).

municipal qui, par comparaison, semble réactionnaire. Elle règne par la peur qu'elle inspire et, s'il est vrai qu'aucune exécution capitale n'a ensanglanté la principauté à cette époque, la guillotine n'en a pas moins fonctionné, une guillotine en miniature, un jouet placé sur le bureau du Comité de surveillance et dont les citoyens Reimbert, Langrume et Alexis Bioves s'amusaient à faire tomber le couperet pendant les interrogatoires pour terroriser ceux qu'ils questionnaient¹⁹. Il y avait aussi sur une place publique, pour rappeler aux citoyens les procédés expéditifs de la justice du peuple, une potence en fer garnie d'une "polie" que la municipalité fit enlever le 27 avril 1793 "parce qu'elle rappelle le règne de la terreur"²⁰.

Pour terminer ce tableau de la situation politique de Monaco qui permettra de comprendre la chronique de Basset, il faut dire quelques mots d'un personnage que l'adjudant-major a honoré d'une surveillance de tous les instants, le général Miollis, successeur de Bizanet comme commandant militaire de la place. Sextius, comte de Miollis était né à Aix-en-Provence le 18 septembre 1759. Entré au régiment de Soissonnais-infanterie en 1778, il sert en Amérique sous les ordres de Rochambeau; en 1791, il est capitaine et l'année suivante lieutenant-colonel chef de bataillon. Blessé aux combats livrés en juin 1793 devant l'Authion, il est promu général de brigade et nommé commandant militaire de Villefranche, poste qu'il conserve jusqu'au jour où il est appelé à Monaco. Aristocrate de naissance, libéral d'idées comme beaucoup de ceux qui ont servi en Amérique, il est favorable aux grandes réformes de la Révolution sans pour cela approuver ses excès; patriote incontestable, il est un soldat qui se cantonne, autant que les circonstances le permettent, dans ses attributions militaires. Il est aussi un homme d'esprit et de goût. Stendhal, qui a souvent exprimé le vœu d'être lu par un petit nombre de lecteurs choisis et qui a nommé quelques uns de ces "happy few" pour qui il souhaitait d'écrire, fait figurer parmi eux le général Miollis entre Madame Roland et Béranger²¹.

Le 6 novembre, le chef d'état-major de l'armée d'Italie, Gaultier de Kerieguen expédie à Bizanet l'ordre de passer son commandement au général Miollis et de se rendre à Nice ; là, Bizanet apprend, le 9, qu'il est nommé chef de la division du centre en remplacement de Masséna²². Son quartier général est établi au camp de la Fougasse, sur le versant méridional de l'Authion, à plus de 1500 mètres d'altitude. Il ne pouvait être question d'amener à la Fougasse sa femme et son fils; il les laisse donc à Monaco où il sait qu'ils peuvent demeurer en complète sécurité, mais parce que les êtres qui lui sont chers y sont restés, peut-être aussi parce qu'il a été intimement mêlé pendant huit mois à la vie de ses habitants, la petite cité ne lui est pas indifférente; il désire être renseigné sur ce qui s'y passera après son départ. Le fidèle Basset lui promet de le tenir régulièrement au courant des événements; de là, les lettres adressées par l'adjudant-major au général entre le 11 novembre 1793 et le 15 mars 1794.

Les lettres de Basset, les premières tout au moins, présentent la forme d'un journal dont le titre "Le Vigilant" est tout un programme; l'auteur y note quotidiennement les événements et, après quelques jours, lorsque la moisson d'informations lui paraît suffisante, il expédie au général sa chronique. Le ton est naturel, familier; Basset se montre à nu, sans la moindre hypocrisie et le portrait qu'il fait de lui-même, inconsciemment, n'est pas beau. Dans cette prose de malotru haineux, les grossièretés abondent; il n'était pas possible de les supprimer puisqu'elles sont un des traits caractéristiques du personnage.

Je n'ai pas cru nécessaire de publier cette correspondance dans son texte intégral dont les longueurs auraient été fatigantes sans rien ajouter à la connaissance des faits. Aussi bien,

¹⁹Requête Reymbert, interné au Fort Carré, 16 août 1795, annotée par le maire de Monaco. Arch. Dép. A. Mmes 1877, Raimbert ne figure pas sur la liste des terroristes établie par Beffroy; on ne sait par ordre de qui il a été incarcéré - Bioves Alexis, né à Monaco en 1760, propriétaire, un des plus exaltés parmi les membres du Comité de surveillance.

²⁰ Combet. La Société populaire de Monaco, p.14.

²¹ Stendhal: Chroniques italiennes, I.4

²²Bib. de Grenoble. R.7444. Masséna venait d'être appelé à remplacer à la division de gauche Dugommier désigné comme commandant de l'armée dans Toulon.

tout en apportant une contribution à l'histoire de Monaco, on se propose ici de montrer un caractère, de mettre en relief un type appartenant à une espèce qui fut nombreuse et redoutée dans les années 1793 et 1794, le Jacobin; membre d'un Comité de surveillance. A côté des parties résumées de larges citations permettant de juger l'homme, s'il est vrai que le style c'est l'homme.

De Fort Hercule, le 21 du deuxième mois de l'an doux de la République une et indivisible (11 novembre 1793), Basset annonce à Bizanet qu'il commence son journal: "J'aurai peut-être le défaut d'être long, écrit-il, mais aussi serai je laconique et vrai"; et effectivement, s'il lui arrive d'être long,

Basset a parfois des jugements laconiques. En aucune circonstance il ne se départit de l'esprit policier; aussi, pour désigner les personnages dont il aura à s'occuper, emploie-t-il des abréviations; il en donne le sens:

N V voudra dire le nouveau venu, Miollis.

M R Madame Rey, ferme du capitaine du port.

C A le club anti-jacobin chez Jean--Baptiste Rey²³

À cette lettre assez courte, sorte de préface, est joint le numéro du Vigilant, qui va du 8 au 11 novembre inclus.

Le 8, Basset expose que M.R. est revenue de Villefranche; elle a rapporté tout son butin "et notamment les effets du N V.; il paraît qu'il règne une grande intimité entre lui et cette famille".

Autre nouvelle importante: le N V. a fait enregistrer à la mairie son ordre de service; des discours ont été prononcés. Et apparaît tout de suite l'homme du Comité de surveillance: "Nous sommes convenus entre patriotes bien connus de veiller une partie de la nuit pour découvrir les allés et venus des aristocrates; deux des nôtres placés ad hoc ont découvert un C.A. qui se tient chez J.R. Pour y entrer, on frappe 3 coups mesurés et on se mouche; alors on ouvre, on entre et crac la porte de referme. Voici ceux qu'on y a vu entrer, Millo fils, Sigaldi, Cerutti père, Braquet, l'abbé Manfredini, Cravesan²⁴

Nous veillons de plus en plus et à l'aide du signal connu entre eux, nous voulons un de ces jours prendre cette nichée de coquins là et de même à la messe inconstitutionnelle qui se dit chez Millo père.

Le 9 novembre, Basset s'attache aux pas de Miollis; il l'observe sans bienveillance mais ne découvre rien de suspect. Dès 7 heures du matin, le général est allé sur la place imposer lui-même la taxe du maximum pour le bois, les herbages et autres denrées. Par contre, une note défavorable sur l'adjoint du N.V., Leblanc de Servanne, originaire de la Savoie, capitaine au 3e bataillon des Bouches-du-Rhône²⁵; incarcéré au fort Saint-Nicolas à Marseille au début de la Révolution, donc partisan de l'ancien régime, il se montre maintenant beau parleur et motionneur au club de Nice, mais, ajoute Basset, "ni lui ni le N.V. n'auront de ma toile, je les scrutine bien et gare à eux s'ils bronchent".

Par simple politesse, Miollis entend rendre toutes les visites qui lui ont été faites. Le 10 au matin, il va donc trouver chez lui Basset et "après le cérémonial bougrement de l'ancien

²³Rey. Jean-Baptiste, né en 1727 à Monaco, un des quatre consuls élus en juillet 1790. Un de ses fils Rey Joseph né en 1766, devint chef de bataillon légionnaire et officier de frégate au service de S.M. sarde; le cadet François, remplaça son père comme capitaine du port. "Famille de la plus grande considération" écrit Dubouchage en 1813.

²⁴ Manfrédi ou Manfrédini. François, né à Monaco vers 1742, imprimeur. Suspect de tendances contre-révolutionnaires et menacé d'arrestation, il réussit à fuir en décembre 1793 sur le territoire génois. Le 23 avril 1794, il est condamné par défaut à la déportation et ses biens sont déclarés acquis à la République. Le procès-verbal de séquestre donne l'inventaire complet du matériel d'imprimerie. Arch. dép. A. Mmes. Q 124 et L 407.

²⁵ Leblanc ou Le Blanc. Les procès-verbaux de la Société populaire de Nice mentionnent son nom le 11 octobre et le 16 novembre 1792; il était arrivé à Monaco avant le général Miollis.

régime" il le prie de lui indiquer le logement du maire²⁶. Basset répond qu'à son avis le général a déjà trop fait de visites, puis il invite à déjeuner Leblanc et lui déclare que le commandant devrait se renseigner sur les personnes avant d'aller les voir.

Dans l'après-midi, vers 5 heures, Miollis se rend au club et demande son admission. Malgré quelque opposition, il est accepté ainsi que son adjoint; alors il fait un discours: il est flatteur pour lui de se trouver "dans la Société populaire de Fort Hercule dont le patriotisme non équivoque lui a mérité la confiance de la convention nationale ", puis il proteste de son amour pour la liberté et l'égalité. Leblanc prononce quelques mots et jure qu'il ne rentrera dans ses foyers que quand il n'y aura plus de tyrans à la surface de la terre. "Je crois, observe Basset, qu'il n'y rentrera pas demain et que cette résolution est un peu exagérée et c'est absolument le même serment que Custine fit à la Convention nationale". L'admission de Miollis et de Leblanc étant acquise, on était passé à la lecture du bulletin²⁷ et les membres du club avaient appris l'arrestation de Massa, Blanqui et Dabray, les trois députés des Alpes-Maritimes compromis comme Girondins. Quelqu'un avait aussitôt proposé qu'une dénonciation fat envoyée à la Convention contre Massa, puis un amendement avait été déposé pour que fussent compris dans la dénonciation ses "complices et adhérents". Miollis demandait que l'on s'en tint à Massa pour ne pas fatiguer la Convention", mais Basset intervint et fit voter à l'unanimité la motion contre Massa et contre ses complices, qu'il désigne: le capitaine de port et sa clique²⁸.

A la tombée de la nuit, Basset a la surprise de voir arriver chez lui le portier du port qui lui remet les clefs des portes; il en reste détenteur jusqu'à 9 heures et demie, le N.V. n'étant pas chez lui. "Il était sans doute chez M.R., observe l'adjutant-major qui ajoute ingénument: "Là est l'exactitude de la citoyenne Bizanet à donner et recevoir les clefs ?".

Quelques mots ensuite pour indiquer que le comité de surveillance a ordonné l'arrestation de l'abbé Ciais, frère du maire de la Turbie; prié de prêter main-forte au comité pour procéder à cette opération, Miollis se récusé; la Turbie n'est pas de son ressort. Il faudra donc s'adresser au général Hilaire à Nice.

Le deuxième numéro du Vigilant commence le 11 novembre. Ce jour-là, le Comité de surveillance apprend qu'un troupeau de moutons est à N.D. de l'Aquet (Laghet), prêt, selon les renseignements reçus, à passer à l'étranger; main-forte est aussitôt demandée pour s'en saisir. Le lendemain, Basset donne les résultats de l'expédition "Le capitaine Tempête -c'est Straforelli qui est ainsi désigné à la tête de son escorte, nous a conduit en triomphe 33 moutons bien gras et bien dodus. Si j'entrais dans le détail de tous les accessoires qui ont accompagnés cette capture vous seriez peut-être fatigué d'en rire, mais vous saurez qu'elle a été faite avec beaucoup de sans froid, et de finesse, enfin les moutons et le propriétaire ont été admis aux honneurs de la séance du Comité de surveillance et leur présence nous a procuré la faculté de manger quelques gigots succulents. Le possesseur des moutons a beaucoup crié sur le paiement de ces 33 moutons et assignats, mais strictement soumis à la loi nous les avons payé, toute indemnité, frais de voyage compris, 24 pièce et nous mangeons²⁹.

Des moutons, Basset passe sans transition au Comité de surveillance "Le Comité de surveillance fondu dans le Comité secret m'en font plus qu'un sous le nom de Comité de

²⁶Le maire, Louis Lanciare, dit le Bello, était un modéré; partisan de réformes, il était ce titre considéré comme opposant au prince en 1789, mais en 1793 les Jacobins le traitaient de réactionnaire. Il est directeur de la poste aux lettres en 1795.

²⁷Sans doute le Bulletin des armées.

²⁸La dénonciation fut faite et porte la date du 1er décembre 1793, elle est signée de Straforelli aîné président de la Société populaire, Antoine Vial secrétaire et Charles Antoine Laforest secrétaire (Arch. Nat. F7. 4774. 38). Massa y est présenté comme égoïste, tartuffe, maire fédéraliste dont les vues liberticides tendent au rétablissement du despotisme.

²⁹C'était pour éviter d'être rayés en assignats au cours du maximum que les paysans cherchaient à faire passer leurs troupeaux sur le territoire génois car le marché était libre et les paiements faits en espèces.

surveillance"; celui-ci est divisé en trois bureaux dont les membres sont, au bureau secret: Sahut, Barriéra aîné, Straforelli aîné, Basset, au bureau de surveillance: Trémois père, Leblanc chef, Louis Raimbert, Lamarre, au bureau des rapports: Tamberini père, Ceugué capitaine, Laforet aîné, Bariel Pierre³⁰. A peine entré en fonctions. Je nouveau comité part en guerre contre le capitaine de port, J.B. Rey, celui-là même qui avait servi de témoin à Basset lors de son mariage. L'adjudant major qui, maintenant, le poursuit de sa haine, expose à Bizanet qu'il a été chargé avec Barriéra aîné, Laforet aîné et Straforelli d'aller voir le N.V; et de lui faire savoir que Rey a deux enfants qui portent les armes en Piémont contre la France, un beau-frère Mathan qui commande un corsaire à Oneille, une femme d'origine anglaise "dont l'aristocratie et la morgue est connue de tous les patriotes". Cette famille, écrit Basset, "ne fréquente que des gens dangereux comme Millo femelles, Sigaldi et consorts". Le N.V. un peu surpris, répond aux délégués de façon évasive; il se concertera toujours avec le Comité, il a la plus grande confiance en lui et il l'invite à continuer de se montrer vigilant.

Par ailleurs, le Comité de surveillance, qui n'ignore pas que les ventres creux ne sont jamais favorables au gouvernement, porte son attention, de façon très superficielle d'ailleurs, sur le ravitaillement de Monaco et s'inquiète de son insuffisance, exploitée par les malveillants. Basset tient Bizanet au courant de ces difficultés "Ce qui occupe encore plus le Comité de surveillance et les patriotes, c'est la manière avec laquelle quelques volontaires gagnés par l'aristocratie qui tente de se relever, viennent motionner au club sur ce que dans les magasins de la commune on leur refuse pain, viandes, huile, etc. denrées dont la pénurie effrayante suffit à peine à la demie subsistance des citoyens du Fort Hercule.... Vos canonniers ne paraissent pas encore s'en mêler mais il y a une grande effervescence dans le bataillon qui est empoisonné de femmes, d'enfants, de mangeurs enfin qui nuisent plus à la République qu'ils ne la servent".

Le 13 novembre, le Vigilant est bref. Quelques lignes pour indiquer que le Comité de surveillance a désigné quinze citoyens dont un à tour de rôle couchera au corps de garde et surveillera le port. Basset raconte ensuite qu'il a fait une promenade, à cheval sans doute, avec le N.V. jusque sous Roque-brune; leur conversation a porté "sur les motions constitutionnelles"; les officiers de l'ancien régime -Miollis en était un- les prêtres y furent vivement sapés dans leurs fondements". Visiblement, l'adjudant-major est sur le point d'être séduit; si ce qu'a dit le N.V., écrit-il, part d'un cœur droit "c'est un bon bougre".

Le 14, les moutons reviennent sur le tapis. Un sergent malade et hospitalisé s'est rendu à la boucherie et a exigé qu'on lui vende de la viande. Le N.V. informé, le punit de prison. Murmures dans la troupe. Le soir, au club, motions sur motions, désordre; le calme revenu, des remontrances fraternelles sont adressées à un caporal fourrier qui a grossièrement insulté toute la Société. Aux protestations des affamés s'ajoutent celles des monégasques qui prétendent être aussi patriotes que les militaires de la garnison. "La fermeture de la séance termina la discussion mais n'éteignit pas les murmures". Cependant, une décision est prise: le tutoiement républicain est adopté.

³⁰Straforelli Antoine, né à Monaco en 1751, vivant de son revenu, domicilié rue des Briques, était Niçois par son père Jean-Joseph, notaire à Menton. Un des deux mistraux de Monaco depuis 1782, il est élu conseiller municipal en juillet 1790; membre influent de la société populaire dès sa création, il fait partie de la Convention nationale monégasque élue le 14 janvier 1793. Il s'était donné lui-même le surnom de Tempête. Arch-Dép. L 973. Trémois Antoine (père) menuisier, conseiller municipal suppléant an 1790, décédé à Monaco le 14 février 1795, en son domicile rue Égalité. Raimbert Louis (ou Reymbert) menuisier, né en 1757 à Monaco; emprisonné après thermidor, le chef du Génie à Nice Marès intervient en sa faveur le 16 août 1795. Arch. dép. L. 977. Laforé ou Laforest Pascal né en 1743, notaire, avocat des pauvres sous l'ancien régime, Conseiller municipal élu an juillet 1790 et président du tribunal du district de Monaco. Tamborini Gaétan, né en 1751 à Bologne, peseur de tabacs de la ci-devant Régie. Son fils Antoine était garde des fortifications à Nice.

Après une réunion aussi orageuse, un peu de détente. "Les patriotes du Comité de surveillance réunis ce soir à 9 heures à la Compagnie de deux -volailles de l'expédition nocturne et assaisonnées de gigots et côtelettes se dédommagèrent des moments fâcheux qu'ils eurent à essuyer en ville et au club. Nous étions douze en vous y comptant, car votre couvert sera mis dans tous les banquets patriotiques. Parmi les toats républicains on y porta votre santé et celle des sans-culottes que vous commandez... Oh! Général où êtes-vous? Bizanet nous manque...."

Tout en savourant les volailles de l'expédition nocturne, les gigots et les côtelettes, Basset et les patriotes du Comité ont une pensée pour ceux qui meurent de faim. "Dans le courant de notre repas, il a été formé une compagnie dont chaque souscripteur a fourni 400 L. pour approvisionner la ville en viande; nous espérons réussir, au moins si nos vues ne sont pas secondées du succès, nais n'aurons rien à nous reproché":

Que la persistance des privations ait mécontenté la garnison, on le conçoit; il en était de même dans toute l'armée d'Italie, mais à Monaco, les murmures des affamés importunaient les membres du comité, troublaient leur digestion. Le 15 novembre, le bureau secret s'est adressé aux représentants du peuple³¹, écrit Basset, "nous leur demandons aussi le changement de la garnison qui commence à être trop grasse". Trop grasse !

Et le deuxième numéro du Vigilant s'achève sur une réflexion à propos du N.V. "Je ne le connais pas assez pour essayer d'asseoir sur son compte le plus petit jugement".

Le troisième Vigilant concerne les journées du 26 brumaire au Ter frimaire, 16 à 21 novembre.

Le 16, Basset signale existe une certaine fermentation à la compagnie anti-barbets; les soldats sont mécontents de leur capitaine; ils se plaignent de la façon dont a été fait le partage d'une prise de 8 mulets. L'adjudant-major va leur parler et leur fait entendre raison.

A deux heures de l'après-midi, le 17, arrive l'avant-garde du 2ème bataillon de la 101ème demi-brigade; le bataillon au complet fait son entrée le lendemain et relève les postes à 5 heures et demie. Belle occasion pour Basset d'exercer sa surveillance. Le 18, il note que le commandant du nouveau bataillon, un Corse qui sort des chasseurs corses, était adjudant-major au 3ème bataillon des Bouches-du-Rhône que Miollis commandait précédemment. Le soir, le N.V. reçoit; Basset est invité avec un commissaire des guerres Sahut, et le Corse "diner très froid, on y porta néanmoins la santé de la République".

Aux préoccupations politiques succèdent, les petits potins; "il règne toujours une grande intimité entre le commandant Miollis et Madame Rey mais le commerce se fait secrètement, parce qu'il faut sauver l'étiqueta auprès du mari et que l'on se méfie de moi. L'adjoint, à ce que j'ai pu voir, fait les beaux bras à Mlle Rey la fille. Tous ces gens là ne me plaisent aucunement avec leur visage rechigné qui sent l'ancien Régime d'une lieue. Les dehors du patriotisme qu'ils exagèrent quelque fois, mais gauchement, peuvent tromper des yeux moins clair voyants que les miens mais on ne me couillonne pas".

Bon bougre le 13 novembre, Miollis ne vaut plus rien le 18. "Je l'ai défini un caractère fourbe, flegmatique et bougrement anglomane". Après bien des hésitations, la haine de classe a fini par l'emporter dans ce faible cerveau intoxiqué de la doctrine des Jacobins.

Le 19, l'adjudant-major constate que le nouveau bataillon a fait bonne impression "mais on distingue encore que les soldats des ci-devant troupes de ligne ne sont pas encore tout à fait garde nationalisés; ils ne sont pas encore pénétrés de cet esprit d'égalité qui met tous les défenseurs de la Patrie sous le même niveau, puisque l'amalgame a confondu les corps de la même arme. Patience, concorde et ça viendra".

Le problème du ravitaillement continue à tenir une grande place dans les préoccupations des autorités civiles et militaires. Basset renseigne à ce sujet Bizanet. Gênes, écrit-il, a défendu sous peine de mort l'exportation des grains, aussi ce qui avait été commandé n'arrive pas. Nice

³¹ Robespierre le Jeune et Ricord.

est dans le même cas³². Les représentants du peuple en mission ont envoyé des commissaires à Avignon "où il existe d'immenses greniers pleins de grains et de farine"; d'autres sont allés à Gênes. "Il est instant que nous recevions des subsistances car à Nice il y a du pain pour 8 jours et chez nous environ pour 15 jours. Cette diablesse de machine va bien mal, tantôt du pain et pas de viande, aujourd'hui de la viande et pas de pain".

Basset note enfin que Trémois fils, qu'il appelle notre bras droit, vient d'être nommé juge au tribunal criminel; il aura ainsi quelque relâche, écrit-il, et pourra passer à Monaco plusieurs jours par semaine; "il nous conviendrait beaucoup mieux à Monaco"³³.

Le 20, après avoir rendu compte rapidement de la prise de trois fameux coquins, des barbets, il précise qu'avec huit autres, ils ont enlevé à la République en huit mois, plus de cent mulets avec les équipages et les effets qu'ils portaient. Suit une note intéressante: "Le 10 courant (vieux style) ils est passé près du Mont ferrai 6000 Autrichiens qui en attendent 6000 autres". Les représentants du peuple en mission ont été informés. A Gênes, les assignats perdent et de leur valeur, mais selon les lettres qui en viennent, "les Génois nous attendent à bras ouverts pour les débarrasser des Sénateurs leurs oppresseurs et de leurs tyrans, les Anglais, dont l'insolence accroît chaque jour. Allons, une visite dans la Rivière de Gênes, la destruction totale des brigands réfugiés à Oneille, une pépinière d'arbres de la liberté remplaçant le vieux caffard à triple couronne sur sa chaise apostolique, un bonnet colossal symbole de notre résurrection politique surmontant le superbe obélisque de la place Saint-Pierre à Rame, à qui on substituera le nom de la place de la liberté républicaine, les écrivains patriotiquement appliqués sur le dos des tartuffes calotins, la chasse à mort à toutes les botes noires et aux fénéants en froc, guerre à sang à tous les nobles d'Italie. Voilà ma prière quotidienne et l'unique objet de mes vœux".

Sa tirade terminée, Basset quitte le style cornélien pour revenir à des sujets moins héroïques. Le commandant veut purger la ville de Monaco des ateliers et dépôts militaires; l'adjutant-major, à qui le beau sexe semble redoutable, lui donne raison car le nombre des femmes qui sont dans différents dépôts ou ateliers sont autant de criardes et de harpies qui veulent tout pour elles et qui prennent tout ce qui vient sur la place avec une autorité que rien ne peut réprimer".

Le 1er frimaire (21 novembre) de fort Hercule en état de siège, Basset répond par une courte lettre à Bizanet qui lui a donné de ses nouvelles et, pour la première fois, il tutoie le général. Chaque jour il regrette son absence.

Sans doute, on le voit "dans son petit Félix, cela ne fait pas la même sensation". Il termine ainsi "je t'embrasse mille fois mon général". Dévouement de simple, émouvant parce que sincère.

Le Vigilant, n°4 comprend la première décade de frimaire an 2 (21 à 30 novembre 1793).

Le 22, Basset s'en prend au citoyen Barriéra aîné "caractère presque indéfinissable, ayant le ridicule défaut de se jeter à corps perdu sur les gens sans les connaître"; il lui reproche d'avoir fait entrer le commandant son adjoint et le commandant du bataillon au Comité de

³²Le 16 octobre, le conseil municipal de Nice reconnaît que l'approvisionnement en blé ne suffit pas pour la consommation de 5 jours; le 13 novembre, le conseil du département établit en ville douze magasins destinés à la vente des articles de première nécessité.

³³ Trémois Hercule Ignace né à Monaco le 31 juillet 1763, fils d'Antoine Trémois sans doute un descendant du menuisier Julien Trémois, dit le Parisien, appelé par le prince Antoine ter pour travailler au palais. Procureur patrimonial sous le régime princier, intervenant au conseil municipal élu en juillet 1790, il louvoie quelque temps puis adopte les idées nouvelles et entre au club; en novembre 1793 il est nommé membre du Tribunal criminel du département, puis président du Tribunal révolutionnaire créé le 26 mars 1794. Inscrit par Beffroy en juin 1795 sur la liste des terroristes, il est incarcéré. En 1807, le préfet Dubouchage le note comme dévoué fort honnêtement à la chose publique avec infiniment de moyens et il estime que, dans le chaos de la Révolution, il a été confondu mal à propos avec les terroristes à cause de son opinion libre qui ne puisait à personne (Arch. Nat. F7, 3645/1). Il est de fait que, même président du tribunal révolutionnaire, Trémois a toujours fait preuve d'un grand esprit de justice; il est établi cependant que plusieurs dénonciations lui sont imputables.

surveillance. Sahut et moi, écrit-il, nous avons senti parfaitement les inconvénients de ces choix mais le Comité a passé outre; ils ont prêté serment écrit et, il ne le dit pas mais l'a certainement pensé, de surveillés ils sont devenus surveillants, ce qui était fort habile de leur part. Enfin, Basset annonce à Bizanet son intention d'aller le voir avec Sahut et Tempête; ils vont se concerter à ce sujet et ce sera l'occasion d'un dîner.

Deux nouvelles, le 23, de genres bien différents. L'une concerne le commandant (il n'est plus le N.V.) qui est allé à Menton et qui s'est assuré par lui-même de l'application du maximum; il est revenu fort mécontent et fulmine contre la municipalité et l'administration du district. L'autre intéresse la Société populaire. Le club, "nous avons fait la motion de ne plus reconnaître autre jour de repos que le décadi, de changer les confessionnaux ou guérites faisant observer que ces instruments de l'ignominie faite à la raison humaine par le fanatisme et la tartufferie des prêtres, figureraient mieux sur les remparts, métamorphosés en guérite". Une pétition en ce sens a été aussitôt portée à la municipalité par quatre délégués, dont Basset. Le lendemain, le Vigilant expose que celui-ci, s'adressant au maire, a réclamé "la suppression des barbarismes de la cagotterie, des dimanches et fêtes, la transfiguration des confessionnaux en guérites et la scrupuleuse observation des jours de repos, une uniformité dans les poids et mesures Le maire nous congédia comme à l'ordinaire. "La suppression des dimanches et fêtes était pour les municipaux, si l'on en croit le Vigilant, "un coup foudroyant". Barriéra aîné "furieux comme un espagnol francisé" protesta et vint trouver Basset qui se contenta de répondre: "peu n'importe toutes les momeries de l'Église et des calotins", déclarations de principes qu'il jugea nécessaire d'appuyer d'un terme ordurier.

Le même jour, 24 novembre 1793, à trois heures, séance du Comité de surveillance. Sahut et Basset font adopter une motion sur l'enlèvement des cloches, puis il est décidé qu'une pétition sera adressée à la municipalité pour que toute sonnerie soit interdite jusqu'à nouvel ordre. Les affaires sérieuses à expédier, le soir, entre amis, devant une bonne table, Basset redevient le joyeux compagnon qu'il a été pendant toute sa carrière de sous-officier "... à neuf heures nous nous sommes réunis sans culotiquement chez Sahut pour notre petit sextuor. Notre souper fut riant et nous parlâmes beaucoup de toi. Nous convînmes, Tempête et moi, d'aller te voir le 10 courant. Nous concertâmes nos détails de voyage et nous finîmes notre repas en portant ta santé en buvant du punk, préméditant de nous munir de tout ce qui nous fallait pour en boire dans ta tante".

Le 25 novembre, tous les dépôts militaires quittent Monaco; les officiers et sous-officiers qui y étaient attachés partent, avec femmes et enfants et vont rejoindre le dépôt de leur brigade; "cela n'a pas fait rire les femmes" observe Basset.

À propos des confessionnaux à transformer en guérites, une seconde députation est envoyée à la municipalité qui répond qu'elle a saisi le district. "Rien d'intéressant" le 26 novembre, écrit Basset; le commandant est allé à Menton "s'assurer si les corps constitués mettaient de la vigueur dans l'exécution de la loi; il les a trouvés toujours dans la même indolence où il les avait laissés. Il fit sur le champ une proclamation réquisitoire pour que l'on ait à faire descendre les cloches pour être déposées où besoin serait pour faire des canons".

Le 27 novembre, nouvelle crise anticléricale. "La Société, assemblée extraordinairement, foudroya contre les prêtres, on demanda que toute l'argenterie ornements et autres colifichets de l'absurde charlatanisme des prêtres fussent déposés sur l'autel de la Patrie, pour de là être envoyés à la Monnaie. Je me suis étendu sur les coquinerie des prêtres. J'ai fait crier à l'athéisme mais je m'en moque comme de colin-tampon. Le comité de surveillance a découvert un calice et les ornements de la chapelle ci-devant Sainte-Barbeque le respectable abbé Manfredini tenaient soigneusement enfermés dans sa boîte dans l'église... enfin la municipalité a encore renvoyé la demande au district. Ils ont beau faire, il faut que tous les signes de notre antique et crédule imbécilité soient changés et convertis en objets plus utiles et plus essentiels..."

Plusieurs évènements importants sont brièvement mentionnés au rapport du 28. Le commandant a changé le nom de toutes les batteries et il a arrêté l'ordre de bataille en cas d'alerte, assignant à chacun son poste. Les patriotes sont allés "extirper les signes de démarcation" entre Monaco et la Turbie. Enfin on a délibéré que chaque décadi, jour de repos, serait fait un discours de morale républicaine à la ci-devant paroisse, à trois heures après-midi "Je suis chargé de cette honorable mission. C'est beaucoup de l'ouvrage pour moi mais je ferai ce que je pourrai".

Le 29 novembre, l'abbé Voliver apprend que la division Bizanet a été attaquée et qu'elle a repoussé l'ennemi en lui faisant quatre cents prisonniers. "Ça va, ça va, conclut Basset, ça ira, vive la République"³⁴. Il continue : "Le commandant est d'une infatigable surveillance. Il ne cesse de faire des visites de poste de jour et de nuit, il marque beaucoup de bonne intention, un patriotisme, je ne dirai pas un modérantisme prudemment mitigé et entretenu, il demande conseil de Sabut et invite les patriotes et surtout le Comité de surveillance à lui donner des preuves ou des dénonciations par écrit et il se charge du reste. Il est arrivé ce soir un jeune homme se disant son neveu. "Oh! Quelle mine aristocrate, quel muscadin. Voilà encore une figure qui ne me plaît pas".

Le voyage projeté pour aller voir Bizanet est ajourné. Le commandant ne peut donner de permissions valables hors de son arrondissement, sauf pour aller à Nice; il faut donc, si l'on veut aller au camp de la Fougasse, une autorisation du général en chef "qui sans doute la refuserait parce que, écrit Basset, ma présence était nécessaire au fort Hercule. J'en ai senti les conséquences et Tempête et moi avons différé ce plaisir jusqu'à une occasion favorable...".

Le 30 novembre "le commandant a fait battre l'alerte, tout le monde a reconnu son poste, civil et militaire. Ton petit Félix n'a pas été un des derniers, armé de toute pièce, il s'est présenté sous les armes. C'est un charmant enfant, sois tranquille sur son compte".

Pour terminer, Basset rend compte de son premier sermon sur la morale républicaine mais il n'indique malheureusement pas le thème traité. "Je me suis acquitté de ma mission, l'auditoire était peu nombreux composé de presque tous soldats, des patriotes de la ville et des amazones sans oublier notre ami Trémois qui est venu participer à nos travaux républicains. Au sortir de l'instruction morale, la citoyenne ton épouse m'a remis une lettre venant de toi."

Le Vigilant n°5 est daté de fort Hercule du 40 au 20 au soir frimaire deuxième de la République une et indivisible. A la différence des numéros précédents, au lieu d'être rédigé jour par jour, il n'est qu'une lettre assez vide d'informations mais précieuse pour comprendre Basset. Il donne là son secret, dévoile son ver rongeur, les humiliations subies pendant toute une carrière de rengagé, la haine longtemps refoulée qui peut enfin, grâce à l'heureuse révolution, se donner libre cours. Faible, accoutumé à ramper -c'est lui qui l'écrit- il n'a pas le cœur assez bien placé pour dominer ses rancœurs. D'autres que lui avaient suivi les mêmes chemins difficiles, Masséna, Bizanet, mais ceux-là étaient d'une autre trempe et c'est par un mérite éclatant qu'ils prenaient leur revanche. Basset remâche des souvenirs douloureux qui l'obsèdent. Voici l'homme, le pauvre homme, tel qu'il se montre on quelques lignes incohérentes: "Je t'ai laissé mon cher général dans une mauvaise compagnie. Je sais que celle des aristocrates ne t'a jamais amusé, par fois quand on est là au milieu de vilaines gens à rouge et à chapeaux anglais on ne sait quelle contenance avoir pour ne pas paraître en colère, il vous prend des démangeaisons de démarquer avec une giroflée à cinq feuilles tous ces visages de l'ancien régime, on mange du fromage, et le seul remède que l'on puisse apporter à son humeur rembrunie c'est de prendre le côté de la porte et de maudire en sortant la malheureuse étoile qui vous a conduit dans un repaire de salopes et de jeanfoutres.

³⁴Krebs et Moris ne mentionnent aucun combat à la division du centre en novembre-décembre 1793. Les 22 et 23 décembre, il y eut des chutes de neige si abondantes que Bizanet dut abandonner la Fougasse et se replier sur Peira-Cava nord, puis plus en arrière (Krebs-Moris, t.1, p. 339)

"Pour un républicain comme toi, général, voilà le seul parti mais pour des êtres accoutumés depuis l'âge de 16 ans, soit comme caporal, soit comme sergent tout au plus, à ramper devant ce qui s'appelait autrefois Monsieur le Maréchal des camps, Monsieur le Colonel ou Monsieur tout ce qu'il vous plaira, pour ces bas valets enfin qui ont toujours avili le grade honorable de soldat, il ne peut exister que de basses actions".

Après ce pénible regard en arrière, Basset revient à ses occupations préférées, la surveillance; il écrit: "Marchis, chef du bataillon en cantonnement au fort. Hercule, tient une conduite bien opposée aux sentiments de républicanisme dont il s'est targué en arrivant ici, le bal du 10 l'a gâté, il s'est milotisé, sigaldisé et je crois monecotisé. Corse il a été, Corse il est et je le soupçonne corsico-anglomanisé....

"Entre autres gentillesse de Marchis, il a fait couper ses moustaches et il se fait faire une bouche en aile de pigeon et poudré à blanc comme ces freluquets de l'ancien régime. Eh! Bougre de fat. Sois lieutenant colonel puisque le sort l'a voulu mais sois un soldat et sans culotte à la tête de tant de sans culottes par réalité.

"Il contraste bien avec Miollis. Le commandant redouble de zèle et d'activité. Chaque jour il va à la bonne franquette, et par une diversité de façon de penser ou par pur hasard. Le jour que muscadin Marchis fit couper ses longues moustaches, Miollis laissa venir les siennes".

La lettre s'achève sur une mauvaise nouvelle: le général en chef Dumberbion a donné l'ordre d'écartier de l'armée toutes les femmes. "Ton épouse a été inquiète, écrit Basset, mais ses amis qui sont les tiens ont tout mis en usage pour la rassurer". Et il termine; "Sahut, son épouse, Temete, mon épouse, le papa Robert et toute la famille t'embrasse avec tendresse et comme tu le mérites, brave général sans culotte. Un peu plus souvent de tes nouvelles. Salut républicain...."³⁵

Ainsi s'achève le Vigilant n°5 et dernier; qui n'a déjà plus qu'une lointaine ressemblance avec les chroniques abondantes du début.

De Nice où il se trouvait de passage, Bizanet a adressé à Basset une lettre que nous ne possédons pas, écrite moitié de la main du capitaine Douillet, moitié de Trémois fils; il remercie son ancien adjoint de se souvenir de lui. Le ton est-il un peu distant ? Ou bien Basset regrette-t-il que la plume n'ait pas été tenue par le général lui-même? Toujours est-il que, dans une courte réponse du 12 décembre, il cesse de tutoyer, mais il affirme son dévouement: "Basset sera toujours digne de l'estime que vous lui avez accordé.... Il se fera un devoir important de se la conserver. Basset quoique étourdi est brave et franc", puis reparait l'espion: "Je ne vous dis encore rien du nouveau venu et de son adjoint. Je m'occupe à les déchiffrer; le Comité de surveillance organisée et n'en faisant qu'un avec le Comité secret les suit à la piste. Nous les verrons venir". Après le bonsoir républicain qui termine cette lettre la citoyenne Laurence Bizanet a mis sa signature soulignée de deux traits entre lesquels sont trois points.

Un long silence, puis le 8 janvier 1794, Basset reprend la plume. L'ordre d'éloigner de l'armée les femmes d'officiers et de sous-officiers lui vaut de sérieux ennuis. Il pensait que l'on pourrait faire passer la femme de Bizanet comme citoyenne de Monaco mais le moyen n'a pas réussi; la dame est fort mécontente et le fait sentir. "J'ai eu l'âme gonflée d'amertume et de chagrin" écrit l'adjudant-major, désarmé devant cette mauvaise humeur. Depuis qu'elle a su qu'elle devait partir, l'épouse du général a montré "un front sérieux sur lequel je ne lisais plus cette confiance dont elle m'avait jusque là cru capable"; Sahut et sa femme ont, eux aussi, constaté "un changement subit dans l'air habituel de la citoyenne". Vainement Basset a tenté de

³⁵Une loi du 30 avril 1793 enjoignait d'éloigner des armées les femmes inutiles. Le 3 janvier 1794, l'accusateur militaire au Tribunal du point central de l'armée d'Italie; à l'Escarène, en requiert l'exécution (Bibl. Grenoble R7444). C'est l'application de cette loi qui obligeât Bonaparte, au mois de mars 1794, à laisser sa famille à Antibes, alors qu'il allait prendre le commandement de l'artillerie de l'armée d'Italie à Nice.

lui faire comprendre qu'il ne pouvait faire mieux, qu'ils n'étaient, lui et Bahut, que des subalternes. "Eh bien! Nos soins et nos empressements loin de dissiper les nuages qui couvraient cette gaieté qui convient si bien à la femme d'un sans culotte n'ont fait que les augmenter". L'adjutant-major, que son service appelle à Nice à ce moment, tente courageusement une démarche auprès du général en chef, mais Dumberbion demeure inflexible: l'ordre est formel et ne souffre pas d'exception. Parfaitement renseigné à ce sujet, Bizanet signifie alors à sa femme qu'il lui faut partir et, pour la conduire sur la rive droite du Var, il lui envoie un de ses officiers d'ordonnance, Douillet. Celui-ci arrive un soir après la fermeture des portes et se fait reconnaître. Basset accourt, mais impossible d'ouvrir; un ordre de Bizanet lui-même, demeuré en vigueur, interdit formellement d'ouvrir les portes la nuit, sous quelque prétexte que ce soit. Alors, il va rendre compte à Miollis et croit bien faire en prévenant l'épouse; mal lui en prend. "Je courus annoncer à ton épouse l'arrivée de Douillet avec l'impossibilité où j'étais de lui faire ouvrir les portes, mais je reçus d'elle une bourrasque pour réponse; elle trouva remis le commandant qu'elle remercia un peu ironiquement. Enfin quelque soit la malheureuse étoile qui me poursuit, je n'en serai pas moins patriote, digne de ton amitié et de toute celle des sans culottes qui doivent reconnaître la femme pour l'animal bipède le plus fantasque et le plus difficile à contenter".

Ces avanies n'empêchent pas Basset d'exercer sa surveillance soupçon,- muse. "Les aristocrates, écrit-il, malgré l'activité du Comité de surveillance relèvent un front toujours plus audacieux, Tous ces coquins-là se sans-culotifient pour tromper plus impunément les militaires.... les coquins se battent en dernier effort et la guillotine est là".

Le Comité de surveillance, dans sa nouvelle composition, n'est pas à son goût; en font partie les Voliver³⁶ et François aîné qu'il juge hommes pétris du modérantisme le plus assommant, la Marse vétéran, Tamborini père, Louis Raimbert, Alexis Bioves, Jules Gosserant, Barriéra cadet, ces cinq derniers mes damnées du président; "il n'y a que Langrume, Duhamel, Straforelly aîné et moi qui fulminent un peu, mais la tiédeur du modérantisme paralyse toutes nos propositions révolutionnaires..." Basset a cependant obtenu une première satisfaction; on a incarcéré le scélérat Pascal Laforet, président du Tribunal de district;

"Il siffle la linotte néant-moins, et grâce à qui? À moi" mais en dépit de tous ses efforts, le Comité n'a pas voulu requérir l'arrestation de Joseph Bey, des Manfredini et autres coquins de cette trempe. "J'ai foudroyé, mais inutilement".

Parfois, Basset ne se contente pas de foudroyer verbalement; ainsi, peu avant l'arrestation de Pascal Laforet, il est allé de nuit avec Raimbert, Langrume et quelques autres briser à coups de pierres les vitres du président exécré mais il se rend bien compte que cet exploit est peu glorieux, aussi se garde-t-il d'en informer Bizanet³⁷.

La nouvelle de la prise de Toulon (19 décembre) donne au soupçonneux personnage l'occasion d'observer les gens, d'épier pour déchiffrer sur les visages les sentiments intimes et, bien entendu, le jugement qu'il porte est malveillant; "il fallait voir nos aristocrates, nos modérés, le désespoir sur la figure et le cœur rongé de remords et d'angoisses se pavaner avec les patriotes et crier à qui mieux Vive la République. Jamais le club ne fut plus nombreux. Toute la clique milotine faisait assaut d'enthousiasme". Jamais le club ne fut plus nombreux! Pourtant quelques lignes plus loin, l'étourdi Basset écrit : "La société populaire est toujours nombreuse quant aux militaires, mais les habitants sien tiennent toujours éloignés. Les séances sont d'un froid, d'une monotonie insupportable, elles sont pour la plupart consacrées à la lecture des

³⁶Voliver Jean-Pierre né à Monaco et y demeurant rue du Milieu, commissaire national de la commune, puis commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Monaco en 1802.- Voliver Charles Antoine, frère du précédent, né à Monaco en 1767, négociant et garde magasin aux vivres militaires.

³⁷ Arch. dép. A Mmes. L 977. Dans une note manuscrite, le maire de Monaco observe le 29 thermidor an 3 que Basset fut le plus coupable parce que c'est lui qui a empêché la force armée d'agir.

papiers nouvelles et elles finissent immédiatement par des chansons. Le président est Voliver acné commissaire national". Que croire ?

Manifestement, le régime de terreur qui commence à peser sur la France et que synthétise la loi des suspects, l'enchanté; il rêve de guillotine. Un exemple ? Il ne trouve rien à reprocher au commandant de la placé et même il rend hommage à son activité de jour et de nuit; "quand il n'est pas en tournée, il se secrétarise dans sa chambre comme un hermite", mais Miollis est très lié avec le chef d'état-major, Gaultier Kerveguen, et cela n'est pas clair. "C'est à eux à connaître toute l'importance et la latitude de leurs devoirs et savoir que dame guillotine est la dernière fin des scélérats à double visage". Lorsqu'il peut annoncer l'arrestation de l'abbé Manfredini, il trépigne de joie. "Enfin! Grands dieux! Enfin le Comité vient de faire mettre en arrestation l'abbé Manfredini, ce scélérat calotin qui a fait plus de mal à la révolution du pays-que n'aurait pu faire le despote Noyon. Ca commence à prendre figure".

Sur une expédition à laquelle il a lui-même pris part, "l'extirpation et lacération des confessionnaires" son triomphe est plus discret; il n'est pas très sûr qu'un acte d'indiscipline aussi caractérisé soit approuvé par Bizanet. Voici les faits, dont il ne dit rien. La Société populaire ayant demandé le 24 novembre l'enlèvement des confessionnaires et aussi des bancs réservés dans les églises aux membres de la municipalité, le citoyen Raimbert avait été chargé de les faire transporter dans un magasin du Palais, mais au cours de l'opération, des frères d'armes, répondant à l'appel des extrémistes du Comité, les avaient brisés en mille morceaux. Muet sur l'incident, Basset informe Bizanet de ses suites. Tout d'abord, la municipalité avait adressé une vive protestation à la Société populaire, à la suite de quoi Miollis avait rassemblé les conseillers municipaux et, sous la plume laconique de l'adjoint-major, la séance qui suivit est ainsi résumée: "Nous leur avons dit leur vérité, à ce ramassis de coquins".

Sa chronique terminée, Basset secoue familièrement le général qui, semble-t-il, s'intéresse de moins en moins à Monaco et, peut-être, à Basset. "Réveillons un peu, mon cher général, la circulation épistolaire"; il sent qu'il faut ranimer la flamme d'une amitié qui ne résiste pas à l'éloignement et dont, cependant il a grand besoin. Il attend son quatrième galon. Âgé de 37 ans, ancien sergent fourrier deux fois rengagé, il a été nommé lieutenant-adjutant de place le 1er avril 1793 et capitaine exactement six mois après sans être jamais allé au front, pourtant tout proche; ce brillant avancement, il le doit non pas à ses qualités militaires, dont il n'a jamais eu l'occasion de faire la preuve, mais à son attitude politique. Les notes qui lui seront données un peu-plus tard, ne laissent aucun doute à cet égard. "Ses principes purs et inaltérables l'ont fait marcher constamment d'un pas ferme et assuré dans le sentier de la Révolution dont il ne s'est pas écarté un seul instant"³⁸. Ce sont là des titres dans les premiers mois de 1794, et qui valent toutes les actions d'éclat; aussi Basset se classe-t-il et est-il classé par les Jacobins parmi les vrais patriotes, ceux qui sont chargés de surveiller les autres et qui ont droit à toutes les récompenses. Il sollicite donc Bizanet. "Un mot pour moi, Général, tu m'as promis de ne pas me laisser dans le cran où je suis. Sans toi je ne puis rien espérer quoique certain frelon m'ait presque fait sentir que j'étais sur le tapis au Bureau de l'État-major. Tu sais mieux que tout autre apprécier ce que je suis capable de faire pour le mieux. Réponse, Général, je te le demande au nom de la Patrie". Bizanet a-t-il fait la démarche ? C'est probable, mais rien ne permet de l'affirmer.

Entre le général et son ancien adjudant-major les relations s'espacent. Monaco n'est plus pour Bizanet qu'un épisode de sa vie parmi tant d'autres, et ses occupations du moment ne lui laissent guère le loisir d'évoquer le passé. Le 22 janvier 1794, il est appelé à Port-la-Montagne par les représentants du peuple et ne revient prendre son commandement, dont Miollis a assuré l'intérim, que le 11 février. Basset est oublié. Le 15 mars, il se décide à rompre le silence. "Tu nous avais dit, reproche-t-il à son ancien chef, de ne t'écrire que quand tu nous aurais marqué le

³⁸Arch. Dép. A. Mmes L 998.

lieu de ta résidence définitive; Jahut et moi nous attendions. Général, tu me permettras de ma plaindre d'un oubli aussi prononcé". Il annonce à Bizanet, et c'est la raison véritable de sa lettre, la naissance d'un enfant: "Men épousa m'a donné une fille à qui j'ai donné le nom de Liberté, au pied de l'arbre sacré de notre heureuse régénération politique, le baptême civique fut pour tous les patriotes une fête patriotique..."³⁹ Et la lettre, la dernière qui figure au dossier, s'achève sur cet appel demeuré peut-être sans écho: "Réponse, Général. J'ai beaucoup de choses à te dire mais j'attends que tu m'indiques le lieu où tu commandes. Salut, amitié et souvenir". De part et d'autre, l'ancienne camaraderie s'efface de la mémoire et chacun, laissant sur la route les souvenirs encombrants, va vers sa destinée. Celle de Bizanet fut brillante. Le 14 avril 1794, il est nommé commandant militaire du Fort-la-Montagne, puis, au mois de juillet, chargé de la dépense des îles Sainte Marguerite et Saint Honorat. Promu général de division le 17 avril 1795, alors qu'il commandait une brigade à la division de droite de l'armée d'Italie, la maladie l'oblige à se retirer et il est mis on réforme le 20 février 1800; on le trouve ensuite commandant d'armes à Marseille, à Cologne en 1805, enfin, en 1814 à Bergop-Zoom ou il se couvre de gloire en repoussant les attaques anglaises. Il fait sa soumission à Louis XVIII en juillet 1814 puis, à Grenoble, se rallie à l'empereur qui le fait comte de Berg-op-Zoom. Mis à la retraite au retour des Bourbons, il meurt à Grenoble le 18 avril 1836. La carrière de Miollis fut tout aussi heureuse. Il prend part à la campagne d'Italie en 1795 et 1796; gouverneur de Mantoue, il rejoint Masséna assiégé dans Gênes. En 1805, a le commandement de toutes les forces du nord de l'Italie, puis est désigné comme gouverneur de Rome et des États pontificaux. Rentré en France, en 1814, il adhère au gouvernement de Louis XVIII et ses origines expliquent ses sentiments, il dirige des troupes contre Napoléon le 20 mars 1815. Gouverneur de Metz pendant les Cent jours, il prend sa retraite en 1815 et meurt en 1828,

Quant à Basset, il demeure jusqu'à la fin de sa carrière en dehors des unités combattantes. Le 21 mars 1794, Gaultier Kerveguen l'appelle Nice comme adjudant-major adjoint au commandant de la place: il vient alors parfois péroser à la Société populaire de Nice; le 30 septembre, il expose ses vues sur l'éducation civique, puis le 1er octobre, il parle de inutilité des prêtres et demande aux pères et mères de ne pas conduire les enfants à l'église, de les laisser libres. En décembre, Basset est aide de camp du général de division Laubadère, et le 5 février 1795; il est promu adjudant général chef de bataillon par arrêté des représentants du peuple; peu après, il est nommé commandant de l'avant-garde des troupes désignées pour participer à l'expédition contre la Corse, mais l'expédition n'a pas lieu, et l'adjudant général revient à Nice; le 10 avril, il est nommé commandant de la place de Villefranche, sous les ordres du général Parra.

La réaction anti-terroriste le trouve là, et le 25 avril, la commission municipale de Nice l'inscrit sur la liste des individus "qui ont effrayé le peuple et mis la terreur dans le pays en dénonçant, menaçant et incarcérant des personnes auxquelles on ne pouvait reprocher autre chose que de ne pas penser comme eux" Le 30, Beffroy arrêté la liste définitive des terroristes à incarcérer ou à désarmer; Basset, en raison de sa qualité de militaire, n'y figure pas, mais au mois de juin il écrit au représentant du peuple qu'il vient d'être appelé à continuer ses services à Loano⁴⁰, et il rejoint la division Freytag. Va-t-il enfin affronter l'ennemi ? A peine arrivé, il reçoit l'ordre de se retirer dans ses foyers, n'ayant pas été compris dans la nouvelle organisation des adjudants généraux. Par la suite, il est utilisé comme directeur principal des ambulances actives de l'armée d'Italie, de février 1796 à juillet 1803, puis comme économiste de l'hôpital

³⁹ Acte de naissance du 22 février 1794. Assisté des témoins Charles Antoine Voliver et Madellène Voliver, Basset présente à l'officier de l'état civil enfant femelle" née la veille à laquelle il a donné le prénom de Madellène Liberté.

⁴⁰ Arch. Dép. L. 978. Toselli, Précis de l'histoire de Nice t.3, p. 52. Lettre de Basset à Beffroy, de Nice 30 prairial, Bibl.de Cessole, carton 7, Armée française

militaire à Toulon d'abord, et ensuite à Toulouse. C'est là qu'il meurt, le 18 mars 1810, dans l'exercice de ses fonctions.

**ÉTUDE SUR L'EXTENSION
DE CANNES DEPUIS 1945**

**D.E.S. soutenu en 1965 à la Faculté des
Lettres d'AIX.**

Directeur: M. ISNARD

PAR CLAUDE DUPONT

Le D.E.S. de Mlle Dupont présente une intéressante contribution à la connaissance de la deuxième ville azurée⁴¹, alliant sérieux de la documentation et clarté de l'exposé.

La première partie du travail établit une comparaison de Cannes entre 1945 et 1965 (56 p.). Entre les deux dates de 1945 et 1965, il y a d'abord un grand changement dans les limites de l'agglomération cannoise. La station moyenne de l'avant-guerre tend à devenir une grande ville recouvrant déjà deux communes et en envahissant d'autres. En 1945, la partie urbaine de la cité est en quelque sorte enfermée dans des limites naturelles, la mer d'un côté, de l'autre une ligne de hauteurs correspondant grosso modo à la courbe de niveau 50 mètres. Elle s'inscrit dans une dépression de forme triangulaire, celle du vallon de la Foux, dont la base est le front de mer, et le sommet le Cannet. En 1965, ces limites ne sont plus respectées. "La ville grimpe le long des collines, s'étire démesurément le long des vallées et des minces bandes côtières. Coincée par endroits entre, le relief et la mer, elle s'étale dès que c'est possible, sort de la commune et court à la rencontre de Grasse, de Golfe-Juan, de Mandelieu (p.7). En même temps, il n'y a plus de franche opposition ville-campagne, mais au contraire une banlieue diffuse.

Tab. I. SUPERFICIE DE LA VILLE (p.9) (en hectares)

	1945			1965		
	LE CANNET	CANNES	total	LE CANNET	CANNES	Total
Zone continue	36	215	251	150	380	530
Zone discontinue	237	608	845	260	719	979
TOTAL	273	823	1096	410	1099	1509

En 1945, l'urbanisation n'était continue qu'autour du port et des rues principales (2 km x 1 km); en dehors de ce secteur et séparé de lui par un ou deux kilomètres, il y avait trois autres petits noyaux urbains, le Cannet au nord, Rocheville au nord-ouest, la Bocca au sud-ouest. Entre ces éléments, le tissu urbain était lâche, les villas ayant le pas sur les immeubles. En 1965, tout est changé. La masse urbaine continue englobe le Cannet et Rocheville, rejoindra bientôt la Bocca. La zone discontinue a beaucoup grandi. De ce fait, les quartiers ont connu une forte évolution: à part le faubourg industriel de La Bocca. "L'aspect de la ville en 1945 est déjà celui d'une ville de villégiature qui ne produit pas mais consomme, qui ne fabrique pas, mais vend" (p.14).

La Vieille ville "est réduite à quelques bouts de rue sur la colline du Suquet. Elle n'a pas changé et a gardé son caractère original et pittoresque. C'est un village perché au beau milieu de La ville" (p.15). Elle a conservé sa fonction d'habitation, mais la médiocre salubrité des bâtiments, les travaux de démolition partielle pour la conservation de la voie ferrée passant en tunnel sous le Suquet, en font éclater le car de vie traditionnel.

Le quartier du port est également peu changé. Effacés les dommages de guerre, le port a un bien faible trafic (593 tonnes en 1964), et si le nombre des escales s'est accru (121 en 1949 et 250 en 1964), celles-ci se font dans la rade; la transformation extérieure du port se manifeste par la fonction de plaisance et l'environnement n'a pas été sérieusement modifié.

⁴¹Comme pour bien d'autres travaux, nous n'avons pu avoir le plaisir d'un résumé par l'auteur à cause de la préparation de l'agrégation. Toutefois Mlle Dupont nous a autorisés à le faire, et nous l'en remercions vivement.

Les quartiers commerçants du centre ont conservé et accru leurs fonctions tertiaires ainsi que leur fonction résidentielle.



Le quartier industriel de La Bocca⁴² forme avec le quartier de Rocheville la partie la plus transformée de la ville. "C'est une zone mixte de résidences modestes, de production industrielle, d'activité agricole" (p.27).

Si cette zone industrielle périphérique existait déjà en 1945, les plans ultérieurs d'urbanisation ont affirmé cette vocation industrielle, au détriment de la zone agricole. Accolé à La Bocca s'étend sur 123 ha l'aérodrome de St-Cassien, le second des aérodromes de tourisme de France.

Les quartiers résidentiels se sont beaucoup étendus. "Le Cannel, en 1945, était beaucoup moins étendu que de nos jours et se raccordait mal à Cannes. Actuellement... toute sa vie, son aspect sont conditionnés par le développement de Cannes"(p.35). Il y a là une commune-dortoir assez modeste. Les collines de La Croix des Gardes (à l'ouest) et de la Californie (à l'est) sont comme en 1945, des quartiers de riches résidences avec leurs maisons individuelles entourées de verdure. Un dernier secteur résidentiel est constitué par le front de mer notamment dans la presqu'île de la Croisette où les immeubles luxueux jaillissent.

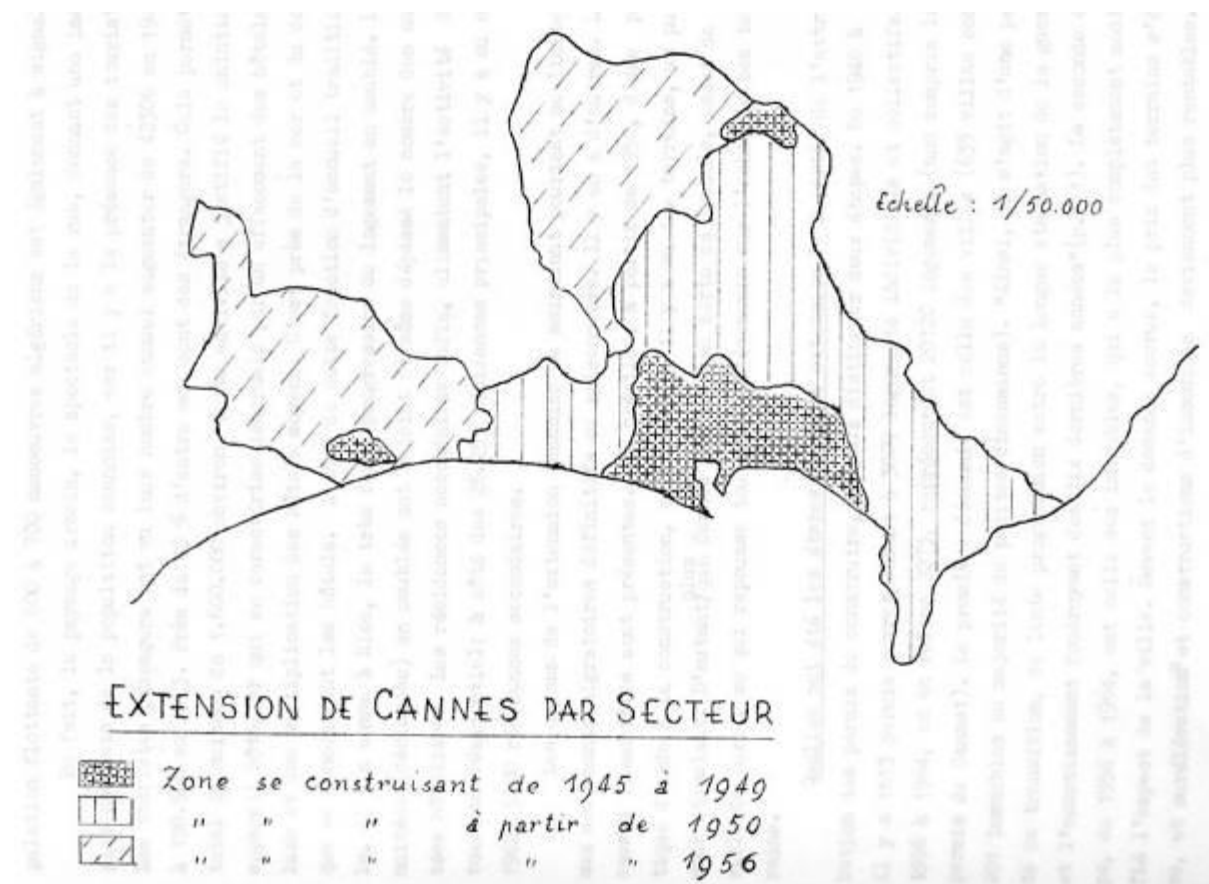
On pressent déjà que le développement des quartiers a modifié l'aspect des maisons et l'habitat. En 1945, il y a 7562 immeubles et 21.277 logements. En 1962, on dénombre 11.407 immeubles et 36.940 logements. La progression plus importante du nombre de logements est due au recul de la construction des villas devant celle de grands bâtiments. En 1945, les

⁴² cf. D.E.S. de JARIEL, résumé par l'auteur in RECHERCHES RÉGIONALES 1/67.

immeubles sont situés dans l'agglomération centrale, de 50 à 100 ans d'âge; ils ont en moyenne 3 étages avec 2 à 3 appartements par étage sans grand confort. Ils sont enserrés (et peu à peu remplacés) par des constructions de 5 à 6 étages, de couleurs claires, aux larges baies, confortables et luxueuses lui forment une deuxième génération d'immeubles. Il en va de lente des villas. Celles existant en 1945 sont grandes, dix à quinze pièces réparties en un ou deux étages, en style majestueux; des villas plus petites, de style moderne ou provençal, de 5 pièces en moyenne, se substituent à ces témoins de l'époque du tourisme aristocratique.

Transformation des quartiers et de l'habitat ne font que traduire dans le paysage l'évolution de la population cannoise. En 1936, la commune compte 59.086 habitants; en 1946, il y en a un peu moins, 55.847, et en 1962, elle atteint 74.697 personnes. Cette augmentation est variable selon les secteurs. La Bocca vient en tête, suivie de près par Le Cannet-Rocheville. Une première approche de la structure de cette population montre une démographie analogue à celle de Nice: faible natalité, vieillissement général, prédominance de l'élément féminin, emplois les plus nombreux dans les services tertiaires, fort pourcentage de population inactive (54,8% en 1946, mais 66,2% en 1962).

Tels sont les éléments principaux d'une comparaison mettant en évidence des changements profonds dans l'organisation urbaine de la prestigieuse station touristique.



La deuxième partie de l'étude est alors consacrée aux modalités de l'extension de Cannes de 1945 à 1965 (p.p.57-132)

Et tout d'abord, quelles sont les causes de cette extension ?

La situation de Cannes au cœur d'une région touristique, son site heureux avec un amphithéâtre de collines dominant la mer et la dépression de la Foux, les faveurs du climat sont propres à attirer une population toujours plus nombreuse. L'augmentation du nombre des habitants n'est pas due en effet, aux excédents naturels. Le taux de natalité est faible, 13 % en

1946, 11,6 % en 1954, 12,5 % en 1962; le taux de mortalité le compense presque exactement, puisque pour les mêmes dates on trouve 14 %, 12,2 % et 11,5 %. L'accroissement est lié à la puissance de courants migratoires positifs. Ce sont les habitants de l'arrière-pays qui sont venus d'abord s'installer définitivement à Cannes.

Mais alors que M. KAYSER avait démontré rue de 1861 à 1936: c'étaient les communes toutes voisines qui se dépeuplaient au profit de Cannes, désormais c'est l'arrière-pays lointain qui est dans cette situation. Les communes proches de Cannes, dans un rayon de 10 à 20 kms, profitent d'un rayonnement cannois, maintiennent leur population. Un fort pourcentage d'habitants vient du sud-est (Corse, Var, Bouches-du-Rhône) suivi par les "immigrés" de la région parisienne, du nord et du nord-est. Pour beaucoup, il s'agit de retraités. Il y a ensuite un groupe de formation récente, les rapatriés d'Algérie, dont le nombre est estimé à 7.000. Enfin, il y a le contingent tout autre que négligeable des étrangers. Ils étaient 6000 en 1946; ils sont 9676 en 1964. Beaucoup de nationalités sont représentées, mais ce sont les Italiens qui dominent. Une population flottante de 600 à 700 manœuvres algériens est également à signaler.

En fait, le paysage urbain, le spectacle de la rue, donnent une image plus complexe de la population cannoise, car il y a la présence des touristes. Les touristes passagers ont vu leur nombre annuel augmenter de 42306 en 1946, à 198.586 en 1963. Près de 40 % d'entre eux sont des étrangers. Cela permet un total de nuitées de 1.600.000 environ. Cette activité a justifié le maintien d'un appareil hôtelier qui se caractérise désormais par un effacement des hôtels de luxe et une multiplication des hôtels moyens. C'est près de la mer et du centre que se concentrent les hôtels. À côté de cette fonction d'accueil traditionnelle, il y a comme à Nice, la très forte progression du logement en meublé. Les nuitées (déclarées) en meublés ont rejoint et même dépassé le nombre des nuitées hôtelières. Les résidences secondaires enfin alimentent l'activité du tourisme résidentiel; à côté des 26.255 résidences principales, il y a eu en 1962, 5200 résidences secondaires.

Les causes de l'extension cannoise ne sauraient pourtant se limiter aux mouvements migratoires définitifs ou saisonniers. Il y en a d'autres. Les causes financières sont présentes. La création, à partir de 1950, d'une politique d'aide à la construction, a été, tant qu'il y a eu des terrains, un puissant stimulant. D'autant que Cannes demeure une sorte de symbole, celui de la ville de luxe, ce qui repousse toute idée d'économie sur l'achat de ces terrains.

Quelles ont été les étapes de cette extension? À partir de l'attribution des permis de construire, on peut distinguer deux étapes. De 1946 à 1955 il y a 1613 permis correspondant à 3809 logements individuels et collectifs. Du 1956 à 1964, on en relève 2273, représentant 20120 logements (non compris les permis du Cannel). La première décennie est celle des villas (635 villas contre 201 immeubles en majorité de petites dimensions). "Ainsi, il s'agit d'une période de transition, de lente progression entre la longue stagnation de la guerre et l'accroissement foudroyant des dix dernières années"(p.111). La seconde étape, de 1956 à 1964, est celle des immeubles, qui a le plus complètement modifié l'aspect de la ville. Devant la demande accrue, le prix des terrains s'élève, et surélévations et constructions d'immeubles deviennent plus rentables. Le résultat est inévitable. En nombre croissant, les belles résidences du XIXe siècle sont rachetées par des marchands de biens qui les transforment en appartements, ou, plus radicalement encore, les démolissent totalement pour ériger à leur place des immeubles en copropriété. Les exemples abondent: la villa "Les Mimosas" ayant appartenu au chevalier de Colghoun en 1865, est vendue par appartements; il en est de même pour la villa "Kasbek" que possédait le grand duc Michel de Russie. La villa "Alexandra", grande maison baroque, flanquée d'un minaret, construite en 1850 par Tripet-Skryptizine, vice-consul de France à Moscou, est détruite et remplacée par un très grand ensemble en 1963 (p.118).

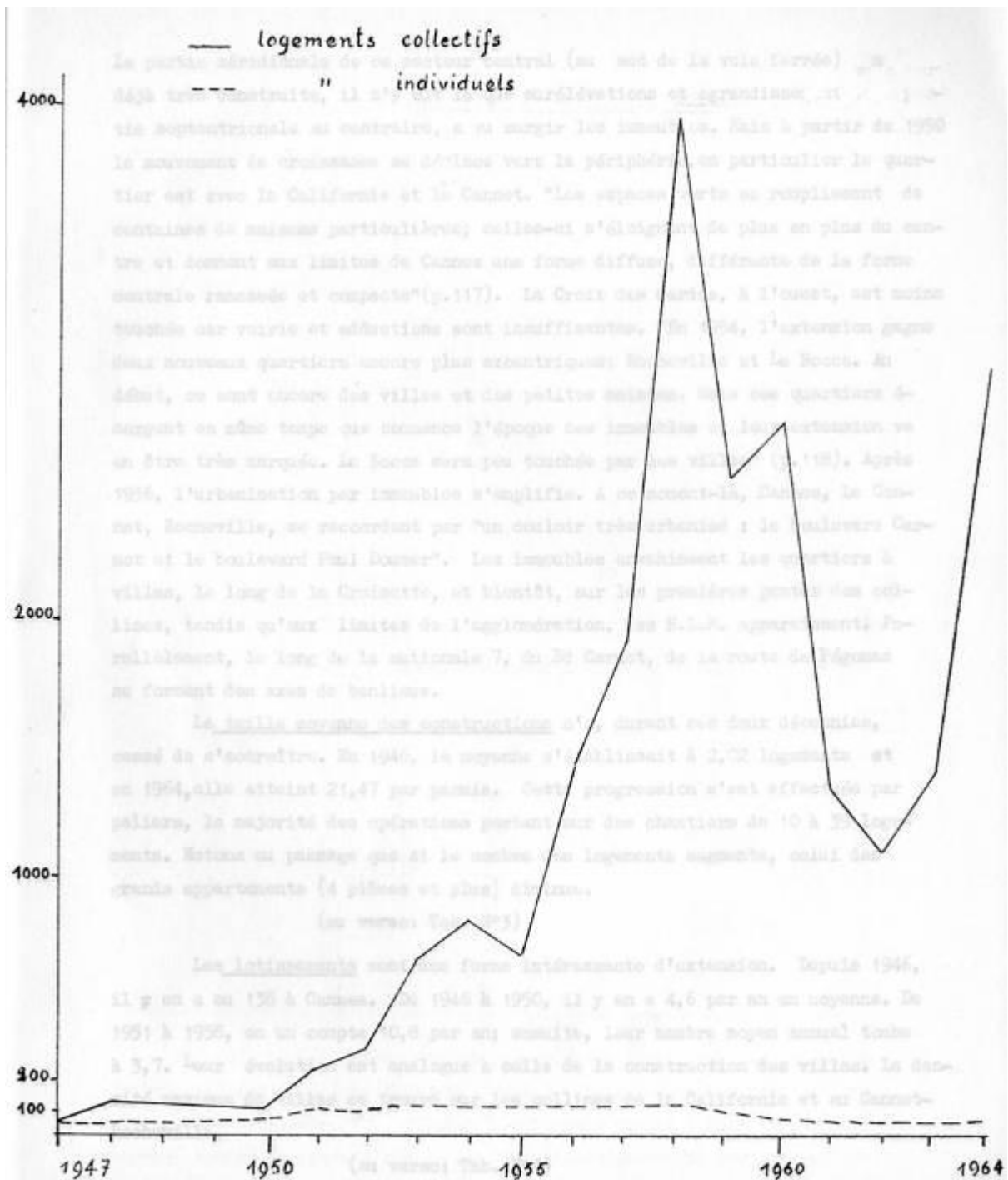
TAB. N° 2 NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE VILLAS ET IMMEUBLES.

	<u>Villas</u>	<u>Immeubles</u>
1946	33	5
47	27	5
48	29	6
49	37	6
1950	51	4
51	91	24
52	76	21
53	103	50
54	87	43
55	97	37
56	112	52
57	113	80
58	108	107
59	93	58
1960	64	53
61	50	39
62	49	44
63	56	56
64	40	109

Comme ailleurs sur la Côte, cet intense développement à haut prix a abouti à partir de 1963-64 à un marasme général des ventes immobilières.

Les directions majeures de l'extension peuvent être étudiées grâce à la répartition des permis de construire dans la ville et de la densité des logements par zone. "L'extension s'est opérée selon deux formes: par secteurs de plus en plus éloignés du centre et touchés successivement par l'urbanisation... par urbanisation le long des voies de communication (p.115).

De 1945 à 1949, le centre est la zone la plus active de construction.



La partie méridionale de ce secteur central (au sud de la voie ferrée) étant déjà très construite, il n'y eut là que surélévations et agrandissements. La partie septentrionale au contraire, a vu surgir les immeubles. Mais à partir de 1950 le mouvement de croissance se déplace vers la périphérie, en particulier le quartier est avec la Californie et le Cannet. Les espaces verts se remplissent de centaines de maisons particulières; celles-ci s'éloignent de plus en plus du centre et donnent aux limites de Cannes une forme diffuse, différente de la forme centrale ramassée et compacte (p.117). La Croix des Gardes, à l'ouest, est moins touchée car voirie et adductions sont insuffisantes. En 1954, l'extension gagne deux nouveaux quartiers encore plus excentriques: Rocheville et La Bocca. Au début, ce sont encore des villas et des petites maisons. Mais ces quartiers émergent en même temps que commence l'époque des immeubles et leur extension va être très marquée. La Bocca sera peu touchée par les villas

(p.118). Après 1956, l'urbanisation par immeubles s'amplifie. À ce moment là, Cannes, Le Cannet, Rocheville, se raccordent par un couloir très urbanisé : le boulevard Carnot et le boulevard Paul Doumer. Les immeubles envahissent les quartiers à villas, le long de la Croisette, et bientôt, sur les premières pentes des collines, tandis qu'aux limites de l'agglomération, les H.L.M. apparaissent. Parallèlement, le long de la nationale 7, du Bd Carnot, de la route de Pégomas forment des axes de banlieue.

La taille moyenne des constructions n'a, durant ces deux décennies, cessé de s'accroître. En 1946, la moyenne s'établissait à 2,02 logements et en 1964, elle atteint 21,47 par permis. Cette progression s'est effectuée par paliers, la majorité des opérations portant sur des chantiers de 10 à 39 logements. Notons au passage que si le nombre des logements augmente, celui des grands appartements (4 pièces et plus) diminue. (Tab. n°3)

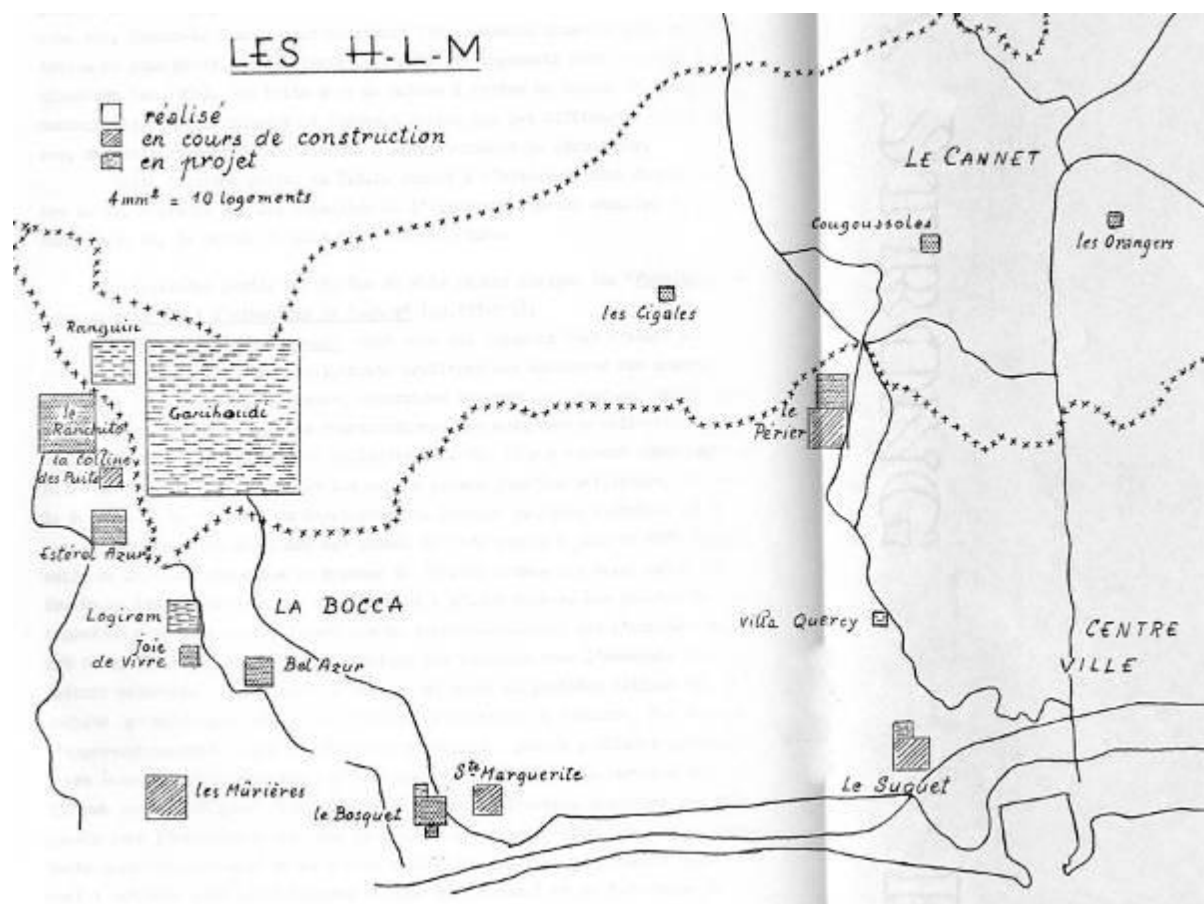
Les lotissements sont une forme intéressante d'extension. Depuis 1946, il y en a eu 136 à Cannes. De 1946 à 1950, il y en a 4,6 par an en moyenne. De 1951 à 1958, on en compte 10,8 par an; ensuite, leur nombre moyen annuel tombe à 3,7. Leur évolution est analogue à celle de la construction des villas. La densité maximum de villas se trouve sur les collines de la Californie et au Cannet Rocheville. (Tabl.4)

TAB. N°3. TAILLE DES PERMIS DE CONSTRUIRE.

	2 à 9 logts	10 à 39	40 à 69	70 à 99	100 logts et +
1946	2	3			
47	3	2			
48	3	3			
49	3	2			
1950	1	3			
51	18	6			
52	12	7			
53	30	16	4		
54	21	13	7	2	
55	18	13	4	2	
56	23	17	8	3	1
57	31	32	11	5	1
58	30	44	18	10	5
59	13	23	10	6	6
1960	12	17	8	9	7
61	15	11	7	2	4
62	13	23	5	1	2
63	12	31	8	3	2
64	29	43	20	4	4

TAB. N°4. NOMBRE DE LOTISSEMENTS APPROUVES.

Année	Nombre	Année	Nombre
1946	2	1956	8
47	4	57	8
48	3	58	14
49	7	59	8
1950	6	1960	5
51	10	61	1
52	8	62	4
53	18	63	1
54	9	64	5
55	12	65	2



Enfin les HLM doivent retenir plus particulièrement notre attention car ils sont les seules possibilités de logement pour la population modeste dans cette ville à loyers démesurés. Le nombre d'HLM construits de 1960 à 1964 pour l'ensemble du département, sauf Cannes, s'élève à 2698 logements pour une population de 560.000 habitants. Pendant la même période de cinq ans, Cannes-Le Cannet ont construit 739 logements locatifs pour une population de plus de 74.000 habitants (p.129). 776 logements sont en cours de réalisation (en 1965). Ces faits sont de nature à mettre en valeur l'effort de la municipalité dans ce domaine du logement social que les difficultés financières, rencontrées surtout sur la Côte d'Azur, auraient pu décourager.

Cette deuxième partie du D.E.S. permet à l'auteur de nous donner nombre de faits précis sur les modalités de l'expansion urbaine cannoise et c'est sans doute là, la partie la plus neuve de son étude.

La troisième partie du diplôme de Mlle Dupont analyse les "Problèmes et conséquences dus à l'extension de Cannes" (pp.133-215).

Les problèmes d'équipement sont ceux qui naissent tout d'abord sous la poussée d'urbanisation. Les équipements profitant aux habitants des nouveaux quartiers (voirie, assainissement, adductions diverses...) sont en partie supportés financièrement par les constructions. Les équipements collectifs sont eux, à la charge de différentes collectivités. Or, il y a souvent désadaptation entre la réalité des besoins et les moyens prévus pour les satisfaire, et cela à cause de la rapidité du développement. Prenons quelques exemples: en 20 ans, la consommation de viande est passée de 1600 tonnes à plus de 6000 tonnes, celle du lait est désormais en moyenne de 750.000 litres par mois; celle des fruits et légumes est estimée annuellement à 20.000 tonnes. Les pointes de consommation estivales ne facilitent pas un approvisionnement que l'arrière-pays est incapable de fournir; ce qui implique des liaisons avec l'ensemble du territoire national. L'alimentation en eau est aussi un problème délicat que la Société Lyonnaise des eaux et de l'éclairage s'attache à résoudre. Par contre

l'approvisionnement en gaz et électricité ne pose pas de problèmes particuliers (encore que la consommation cannoise, par habitant, d'électricité soit de 330 kWh contre 160 pour l'ensemble de la France). D'autres questions restent posées pour l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. Une autre irritante question est celle de la voirie et des transports. Les Cannois possèdent 1 véhicule pour 5,3 habitants (1 pour 9 en France) et au fort degré de motorisation locale se superpose le mouvement touristique. Il convient de souligner ici les efforts de la municipalité qui, par l'élargissement de la Croisette, la déviation de la R.N.7 et la couverture de la voie ferrée qui coupait la ville en deux, ont assuré la traversée de la ville d'ouest en est. La municipalité a, du reste, étendu sa volonté d'aménagement à d'autres domaines.

Un nouvel hôpital a été bâti en 1955. (417 lits; 129.642 journées d'hospitalisation en 1964). Il y a eu, de même, la nécessité d'équipements scolaires (plus de 16.000 élèves en 1964-65), administratifs et sportifs. Enfin, en ces 20 années, Cannes n'a pas oublié son caractère de ville touristique. Le Palais des Festivals est édifié en 1947. En 1951, la gare maritime est reconstruite. Mais surtout, en 1964, on a commencé les travaux pour un nouveau port de plaisance. Il s'agit d'une entreprise privée, représentant un investissement global de 2 milliers d'anciens francs; le plan d'eau de 11 hectares comporte 1500 m. de quais, 600 appontements et peut accueillir près de 500 navires de différentes tailles (175 grands yachts; 175 bateaux de moyen tonnage; 200 bateaux de moins de 8 m.) Tous ces équipements butent contre l'obstacle financier; en conséquence, l'obligation impérieuse de mettre de l'ordre dans ce développement a suscité un plan d'aménagement adopté en 1961.

Mais dans l'immédiat, Cannes subit les conséquences d'un essor rapide et non organisé. Certaines sont malheureuses: ce sont l'élévation extraordinaire des loyers, une spéculation effrénée, une extension désordonnée et hâtive aux dépens du patrimoine touristique. D'autres sont heureuses. La forte proportion des logements neufs en est une. Sur 36.825 logements, 52 ont moins de 20 ans 42% moins de 10 ans et leur confort s'est amélioré.

Quelles conclusions apporter à cette étude? Les prévisions relatives à la population de Cannes avançaient 93000 habitants en 1971 et 110.000 en 1981. Dès lors se posent en plus petit des problèmes analogues à ceux de Nice. Le tourisme, activité saisonnière peut-il assurer le plein emploi pour une population aussi nombreuse? La réponse paraît être négative, même si Cannes devient le quartier résidentiel de toute la conurbation azurée: Mais à la différence de Nice, la main d'œuvre étant moins nombreuse, l'exigence de l'industrialisation paraît moins impérieuse. D'où la recherche d'un secteur "technico-commercial" qui, par son implantation cannoise pourrait desservir Nice et la Côte d'Azur sans porter atteinte au cachet touristique de cette station de luxe. C'est, du moins, le vœu formulé par Mlle Dupont, à la fin de son étude.

**L'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE
AU CONGRES
DES SOCIÉTÉS SAVANTES
NICE 1965**

E. HILDESHEIMER

Les communications d'histoire moderne et contemporaine présentées au Congrès national des Sociétés savantes de Nice en 1965, ont été publiées par les soins du Comité des travaux historiques et scientifiques en trois volumes. Le premier (372 pages) renferme des généralités (sources et méthodes) et embrasse 14 périodes de l'Ancien Régime. Le second (290 pages) comprend l'époque révolutionnaire prolongée jusqu'à la chute du premier Empire. Le troisième (642 pages) s'étend de la Restauration à nos jours et englobe ce qui a trait à l'histoire de l'art. Comme on l'a fait dans un précédent numéro pour la géographie, nous signalerons ici les études qui portent sur les départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Basses-Alpes.

La troisième partie du tome I est spécialement consacrée au comté de Nice et à la Provence sous l'Ancien Régime.

Dans un exposé intitulé Communautés d'habitants et tutelle administrative dans le comté de Nice sous l'Ancien Régime. M. Ernest Hildesheimer montre comment, partant d'une très large autonomie communale, le gouvernement des ducs de Savoie puis des rois de Sardaigne, s'est efforcé méthodiquement d'imposer aux communautés d'habitants un contrôle exercé par ses agents locaux, les intendants. Cette tutelle a une raison fiscale, car les communautés perçoivent l'impôt royal sur leurs ressortissants et le versent dans les caisses du trésor. Une réglementation d'abord conçue pour le Piémont, est étendue au comté de Nice, et, pour finir, le règlement du 6 juin 1775 impose à toutes les provinces dites "en deçà des monts" une organisation uniforme qui supprime les particularismes locaux en matière communale. Il est intéressant de noter que, dès la fin du XVIII^e siècle, les communautés étaient tenues d'établir, chaque année, un budget prévisionnel des dépenses et recettes.

M. Jean Devun (Les dénombrements de la population et les communautés du comté de Nice au XVIII^e siècle) montre tout l'intérêt que présentent les dénombrements, ou "consegne", effectués suivant des principes déjà modernes et qui permettent, là où ils ont été conservés, d'avoir un tableau exact de la population avec les âges et les professions, le lieu d'origine, l'état du bétail. On peut donc obtenir des précisions chiffrées et suivre l'évolution, lorsque, pour une localité donnée, on possède une série de "consegne" s'échelonnant dans le temps.

Une correspondance de l'abbé Expilly, ce chanoine de Tarascon, auteur du Dictionnaire géographique historique et politique des Gaules et de la France, dans lequel nous trouvons tant de renseignements d'ordre statistique, conservée aux archives nationales de Suède, donne l'occasion à M. Jean-Jacques Hémarinquer de présenter des renseignements inédits sur Nice en 1780 et 1781 (Nice à l'heure du despotisme éclairé: Lettres et mémoires inédits de l'abbé Expilly). L'abbé y résidait alors, et adressait ses lettres au comte Scheffer, ancien ambassadeur de Suède à Versailles; elles fourmillent de détails pittoresques et de renseignements sur l'économie du pays.

Précisant La notion de village en Basse-Provence vers la fin de l'Ancien Régime, M. Maurice Agulhon analyse des phénomènes propres à la région qu'il étudie. Du fait de l'habitat groupé, le village provençal a tendance à renfermer dans son enceinte l'ensemble de la population; il s'oppose ainsi à la campagne où l'on trouve tout au plus quelques bastides servant à l'exploitation des domaines. Au cours des temps, de nouvelles agglomérations se constituent qui dépendent encore administrativement de la communauté d'origine; à l'inverse, des "lieux inhabités", c'est-à-dire ne comptant plus de propriétaires gardent leur personnalité. La réorganisation communale de 1791 remettra un peu d'ordre dans cette confusion. Par "ville", on doit entendre une agglomération d'une certaine importance, possédant une juridiction ou un évêché, ou jouant un rôle administratif qui en fait un centre par rapport à d'autres localités, alors que le "bourg" est un village agrandi pour une raison quelconque (commerce, par exemple), mais qui ne possède pas d'organisme officiel particulier.

Par ailleurs, ce qui caractérise le village de la Basse-Provence et le distingue de celui de la Haute-Provence, c'est que, relativement peuplé, il présente une image réduite de la ville avec diversification des milieux sociaux.

Dégageant les grandes lignes de la vie communale, M. Raymond Collier (Essai sur le socialisme communal en Haute Provence) montre comment toute l'activité économique rurale dépendait de l'organisation des communautés. Par des modes variant selon les lieux, les autorités (consuls et conseil) sont issus du milieu local et s'appuient sur des agents spécialisés dans une fonction déterminée; un cérémonial précis règle toutes les manifestations extérieures. Les terres gestes ou incultes servant à l'élevage, les bois communaux, la garde des troupeaux, témoignent de la solidarité entre les habitants; les fermes communales assurent en outre le ravitaillement. La communauté pourvoit au service d'un Chirurgien; elle s'occupe de recruter le maître d'école et distribue le blé aux indigents.

La place forte de Colmars barrant la vallée du Verdon a été, de 1693 à 1695, l'objet de travaux d'après les directives données par Vauban, suivant la méthode des tours bastionnées. Mlle Monique Michaux (Documents militaires sur Colmars au temps de Vauban et jusqu'en 1750) en expose l'économie à l'aide des plans conservés aux archives du Service historique de l'Armée et du Génie; la petite ville a conservé de nos jours, l'aspect qui lui a été imprimé alors.

Les rapports entre le roi de France et le duc de Savoie ont connu souvent des moments difficiles. La vallée de Barcelonnette ne pouvait laisser indifférents les adversaires, puisque sa possession facilitait l'attaque de la Provence ou, au contraire, constituait un rempart contre l'invasion. M. Pierre Waksman (Les Français et Barcelonnette de 1690 à 1693) donne le détail des opérations militaires de cette zone disputée pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg; bien que des plans aient été établis par Catinat, c'est seulement en 1693 que les troupes du roi parviennent à occuper les lieux qu'elles garderont jusqu'à la conclusion de la paix en 1696.

Prenant comme exemple la ville d'Antibes qui, d'après une tradition, aurait perdu 900 de ses enfants à la bataille navale de la Hougue (1692), M. Jacques Baissier (Démographie d'Antibes et pertes navales au temps de Louis XIV) tente d'établir par des graphiques, en se fondant sur les données des registres paroissiaux, les variations que les événements militaires peuvent déterminer dans les mouvements de population.

Le tome II comprend une communication de M. René Tresse, sur Les solutions du commerce du vin à Nice (1792-1814). Après les difficiles années antérieures au Consulat où la municipalité de Nice s'efforce de pourvoir au ravitaillement et de limiter les prix, l'administration régleme le commerce, surtout au point de vue fiscal, par l'établissement de l'octroi, source de revenus pour la commune et aussi pour l'État, dans la mesure où une taxe est aussi perçue à son profit lors de l'introduction des marchandises.

M. Gilbert Acolla (Les banalités communales: leur suppression dans les Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire) étudie plus particulièrement la faculté, par les communes, aux termes de la loi du 15 mars 1790, de racheter aux particuliers des banalités de fours et moulins cédées antérieurement auxdits particuliers; à cet égard, les espoirs que les communes entretenaient furent déçus, mais des particuliers continuèrent à exercer des droits dans le cours même du XIXe siècle.

Avec le tome III, nous entrons dans la période plus directement contemporaine. Utilisant les notes de l'abbé Bonifacy du fonds de la bibliothèque de Cessole au Musée Masséna, M. Paul Malausséna fait revivre Une paroisse rurale du comté de Nice en 1630, Drap,

dont l'abbé fut curé de 1831 à 1838. L'activité y est strictement agricole, et nous trouvons encore ici, comme ailleurs dans le comté, un mode de vie et d'exploitation qui continue l'Ancien Régime; d'une manière générale, les parcelles sont petites et très morcelées; l'olivier, la vigne et le marier constituent les principales cultures. La solidarité communale est toujours vive, et l'ont voit d'un mauvais œil l'installation de nouveaux venus. Dans l'ensemble, les habitants sont pauvres, et la sécheresse, le défaut d'engrais interdisent toute amélioration sérieuse.

M. Émilien Constant, en présentant quelques observations sur l'audience et l'évolution politiques d'Émile Ollivier au début de l'Empire libéral à propos de son élection au Conseil Général du Var (1864-1865) situe la position de l'homme d'État à la veille de son ralliement à l'Empire et apporte d'utiles précisions sur l'état des esprits à Toulon et les réactions suscitées en province par les incidences de la politique générale.

A l'aide des registres du recrutement, M. Jean-Claude Devos étudie : Le remplacement dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes en 1867-1868. Nous noterons que la Corse fournit un grand nombre de remplaçants, du moins en ce qui concerne le Var. Dans l'ancien comté de Nice, probablement en raison de la pauvreté du pays, la proportion des remplaçants est moindre que dans le Var et l'arrondissement de Grasse. Noter aussi, parmi les hommes du contingent, un assez grand nombre d'illettrés.

La Communication de M. Jean Masse sur : Le mouvement anarchiste dans le département du Var de 1879 à 1904, nous montre que le courant en anarchiste n'atteignit que peu de monde et que, même à Toulon et dans le milieu de l'arsenal, il ne peut arriver à grouper qu'un nombre assez faible d'adhérents.

Dans la dernière partie du volume consacrée à l'histoire de l'art, M. Pierre Vigié évoque Fragonard et la Provence. Il rappelle que l'artiste a quitté Grasse pour Paris à l'âge de 15 ans et qu'il est revenu en Provence que deux fois en 1778 et en 1790; cependant, sa femme Marie-Anne Gérard est grasseoise et sa belle-sœur Marguerite Gérard sera son élève préférée.

**L'ARCHÉOLOGIE
AU CONGRES
DES SOCIÉTÉS SAVANTES
NICE 1965**

E. HILDESHEIMER

Un certain nombre de communications intéressant notre région ont été présentées, dans la section d'archéologie, au Congrès national des Sociétés savantes tenu à Nice en 1965. Elles sont publiées dans le volume des actes de ce congrès consacré à l'archéologie (494 pages).

M.M.R. Charles, L. Barral et J. Bracco font le point des connaissances actuelles en ce qui concerne l'Anthropologie préhistorique des Alpes-Maritimes. État de la question en 1965. Ils espèrent que des découvertes ultérieures permettront des conclusions plus étendues. D'ores et déjà, nous pouvons dire "que la région des Alpes-Maritimes n'a jamais été isolée, qu'elle a au contraire été, depuis la plus haute antiquité, en relation non Seulement avec les régions voisines, mais aussi avec des contrées lointaines, et qu'elle a été le théâtre de mouvements démographiques qui sont, soit à l'origine soit la conséquence des mouvements culturels ayant assuré la diffusion des civilisations qui se sont succédé dans le bassin méditerranéen".

M. Cheneveau dresse l'état des Villages pré- et protohistoriques des Alpes-Maritimes en prenant le mot de "village" dans le sens "d'un groupement humain comprenant une ou plusieurs familles". Il conclut que les Alpes-Maritimes ont vu l'homme arriver eu paléolithique ancien, que cette occupation clairsemée et limitée à la zone entière pendant tout le paléolithique, s'est un peu étendue au mésolithique.

Au néolithique, l'occupation devient beaucoup plus dense et s'étend aux premières montagnes en continuant à s'accroître jusqu'à l'époque romaine, si, avec certains auteurs, on considère comme des néolithiques attardés des populations qui n'utilisèrent le bronze, puis le fer, que manufacturés et d'importation étrangère".

Commentant les résultats des fouilles, Mlle G. Laguerre analyse les vestiges concernant Les dieux romains à Cimiez, grands dieux du Panthéon romain, relatives au collège des dendrophores ou marchands de bois et pompiers particulièrement voués au culte de Cybèle, le Grand-mère, en raison du pin sacré sous lequel Attis est mort.

Elle D. Mouchot tente de retracer L'évolution de la ville antique de Cimiez, d'après l'étude de ses nécropoles. La difficulté réside dans le fait que l'emplacement des habitations privées est aujourd'hui occupé par des constructions et ne peut être dégagé; c'est pourquoi l'auteur établit son exposé "en partant du principe que les grandes concentrations de tombes jouxtent les limites de la ville ou les tracés des voies qui y donnent accès, que les tombes isolées situées à quelque distance sont le témoin de village ou de hameaux suburbains". La conclusion est que la superficie de la ville n'a pas beaucoup varié entre le I^{er} et le III^e siècle et qu'elle a subi, à l'époque du Bas-Empire, un rétrécissement au nord compensé par un élargissement à l'est.

Une recherche systématique sur place-nous apporterait des révélations du plus grand intérêt sur l'implantation et l'évolution des villages et donnerait des bases sérieuses à une étude du milieu rural au Moyen-âge. Mlle G. Demians d'Archimbaud (problèmes d'archéologie rurale en Provence) insiste sur l'utilité de fouilles conduites dans ce sens et donne en exemple ce qui est fait actuellement à Rougiers (Var), où l'on met à jour les vestiges des divers habitats successifs: oppidum réoccupé dans le haut Moyen-âge, site féodal abandonné au XV^e siècle par suite de la descente de la population vers la plaine.

Prenant comme cadre de son étude le Provence orientale, c'est-à-dire la région située à l'est de la Siagne, M.V. Raymon s'attache à établir le plan-type des villages perchés et à définir les principes d'après lesquels les maisons étaient construites, l'établissement de ces villages se reliant à l'édification du château-fort, autour duquel l'agglomération s'est groupée dans un souci de sécurité (Les villages perchés d'Outre-Siagne. Étude de leur structure. Les maisons anciennes).

M. l'abbé R. Boyer signale tout le profit qu'on peut tirer d'une prospection des sites pour déterminer jusqu'à quel point les invasions barbares ont amené, au Bas-Empire, un dépeuplement des campagnes et le regroupement des populations dans des lieux de refuge. Il expose les résultats de l'enquête et des fouilles conduites dans une région comprenant les massifs des Maures et de l'Estérel et la zone calcaire de dépressions comprise autour de ces massifs (Les habitats de plaine en Provence à la fin de l'antiquité). Il en résulte que les zones les plus atteintes sont celles traversées par les voies romaines ou au voisinage de ces voies, alors que la région calcaire de la Moyenne et de la Basse-Provence comprise entre le Verdon et le littoral et la région montagneuse des Alpes-Maritimes se maintiennent à l'abri des invasions.

Des fouilles pratiquées en profondeur permettent à M.J. Clergue d'apporter des vues nouvelles sur l'habitat antique sur la presqu'île d'Antibes. Les divers étages nous livrent des témoignages remontant au-delà de l'âge du bronze et antérieurs à l'installation du comptoir gréco-phocéen.

M. G. Vindry décrit les résultats des fouilles et dégagements qu'il a effectués à l'ancien sanctuaire de Notre-Dame du Brusç sur le territoire de la commune de Châteauneuf-de-Grasse (Un site rural du pays grassois, le Brusç et sa basilique romane). Site où la présence humaine est très anciennement attestée, siège d'un habitat du II^e au VI^e siècle, le Brusç reparait après le Xe siècle avec sa basilique du premier art roman, comme lieu de pèlerinage. Les travaux entrepris depuis 1961, font apparaître les vestiges et le plan de l'ancien sanctuaire, avec sa crypte et les sépultures remontant à l'époque gallo-romaine.

S'appuyant sur les noms de lieux cadastraux, Mme M. Millon s'efforce de déterminer les divers emplacements occupés par l'agglomération de Vidauban antérieurement à l'acte d'habitation de 1511 (Recherches sur l'histoire de Vidauban (Var): examen des données cadastrales).

Rappelant que la cession de la Savoie à la France a été envisagée plusieurs fois sous l'Ancien Régime, Mlle J. Jacquot décrit les médailles dont les devises ont été rédigées par l'Académie royale des Inscriptions destinées à commémorer la conquête de la Savoie et du comté de Nice en 1690-91 (La conquête de la Savoie et de Nice en 1690. Le cinquième projet de cession d'après les médailles et les jetons).

Mlle M. Roques (Les chapelles des Alpes occidentales dédiées à saint Sébastien) rappelle que plusieurs chapelles, dans le comté de Nice, quelques unes ornées de peintures murales, sont placées sous le vocable de saint Sébastien et que cette dédicace se rapporte à des épidémies de peste, à l'occasion desquelles l'intercession du saint a été invoquée.

En confrontant le texte d'une quittance de 1467 avec une statuette d'orante du musée de Cluny, que l'on croyait être la reine Jeanne de Laval, seconde épouse du roi René, Mlle M. Beaulieu l'identifie avec la femme de Raymond Puget, donateur du petit monument élevé à l'endroit où, selon la tradition, sainte Marie-Madeleine aurait été relevée mourante par saint Maximin (Une œuvre inédite du sculpteur cambésien Audinet Stéphani : la donatrice du "Saint-Pilon" sur la route de Saint-Maximin à la Sainte-Baume).

Un texte de 1699, que publient LM. J. Forien de Rochesnard et F. Lavage, apporte de très intéressantes précisions sur les anciens poids et mesures du comté de Nice; en ce qui concerne la principauté de Monaco, le système est le même, et les ordonnances principières nous renseignent sur la vérification des instruments (Les poids et mesures du comté de Nice de la Corse et de la principauté de Monaco).

**L'APPROVISIONNEMENT EN
LAIT DE L'AGGLOMÉRATION
TOULONNAISE⁴³
COMPTE-RENDU DE L'OUVRAGE DE
Melle CH. SEMPERE**

PAR E. DALMASSO

⁴³ CH. SEMPERE. Publications des Annales de la Faculté des Lettres - PROVENCE. 1966. 215 p.

C'est à l'occasion de ses recherches pour l'attention du D.E.S. que Mlle Semperé, reçue depuis brillamment à l'agrégation, a écrit cet ouvrage. Bien écrit, bien pensé, bien mené, il apporte un nouvel exemple des problèmes posés à une ville, et une documentation intéressante sur la préparation et la commercialisation du lait. L'ouvrage se divise en trois parties. La première constate la faiblesse de l'approvisionnement local. Le milieu naturel et le contexte économique local n'encouragent pas l'élevage. S'il subsiste encore sur place, une petite production de lait frais, c'est en raison de la présence d'une forte Clientèle (l'agglomération toulonnaise compte 236.000 habitants)

En 1964, il y a 51 exploitations laitières dans la région, avec 627 vaches. Ce sont presque toujours des laitiers-nourrisseurs (car ils achètent à l'intérieur plus de 50 % de leurs besoins en fourrages), tout près de la ville; ce sont des entreprises familiales dont les membres sont d'origine piémontaise pour la plupart. Le problème quotidien du laitier est de trouver l'aliment vert pour les bêtes (50 à 70 kg par jour et par bête), et comme l'herbe est rare, il se tourne vers le ramassage des "résidus" des cultures maraîchères (il n'y a qu'une exception à ce régime d'alimentation dans la région). Les bêtes qui donnent les meilleurs rendements appartiennent à des races rustiques, la Montbéliarde, en premier lieu. La production moyenne par jour est de 3000 litres de lait par an. Le laitier qui paie les bêtes de 3000 à 4000 Fr l'une, leur demande un rendement maximum pendant 18 mois, puis le plus souvent, les "cède" à l'abattoir (1500 à 1800 Fr). Cependant, dans la ville, le nombre des exploitations est en totale régression. Elle se propage dans les communes, autour de Toulon, qui constituent le bassin laitier local. (Dans toute l'agglomération, 10 communes, il y avait 1174 vaches en 1921, et 471 en 1964).

Les laitiers-nourrisseurs ont eu un vrai monopole tant que le lait n'a pu être conservé et transporté. Ca n'est plus le cas; aussi les gains faciles ont-ils disparu et l'abandon est général. Le cheptel actuel (471 têtes) fournit au maximum 5.000 litres de lait par jour, ce qui est fort peu, mais son rôle de volant de sécurité n'est pas à négliger.

L'apport extérieur de lait; objet de la deuxième partie, est évidemment beaucoup plus important. En 1927, la Société Laitière Moderne installe une succursale à Toulon, point de départ d'une organisation commerciale pour "l'importation" du lait dans la région. Jusqu'en 1954, le lait arrive en vrac. Puis l'on est passé à la pratique de la double pasteurisation. Actuellement, dans le département, les besoins quotidiens en lait sont de 85000 litres, couverts à 88 % par l'apport extérieur (20% depuis le sud-est, et 80% depuis le sud-ouest), assuré par 3 sociétés. Les techniques de conditionnement sont très précises, afin de livrer un lait de qualité. L'auteur s'étend longuement sur ces techniques. La livraison de lait frais est complétée par celle des "laits de complément" (lait stérilisé, lait de conserve, lait fermenté).

La troisième partie étudie le Marché régional. La description; très vivante des circuits de distribution montre l'acheminement du lait vers le consommateur sous la houlette des 3 sociétés SOLAMI, Laiterie des Alpes. À partir de Toulon sont approvisionnés les 3/5 de la population départementale. La consommation est inégale dans l'année, avec un maximum en août et un second en février, deux minima au printemps et à l'automne. La consommation moyenne quotidienne de la région est d'environ 3200 litres par jour (47.000 litres importés + 5000 litres du bassin local, avec en plus 9000 litres de lait stérilisé et 8000 litres de lait de conserve. La consommation par tête est faible 0,17 litre par jour.)

Ainsi Toulon a résolu heureusement ses problèmes d'approvisionnement elle est devenue de plus, une "capitale laitière régionale".

**LES HAUTES VALLÉES
DES ALPES-MARITIMES⁴⁴
COMPTE-RENDU DE L'OUVRAGE
DE J. BERT ET J. NOTIN**

PAR E. DALMASSO

⁴⁴J. BERT - J. NOTIN. (Comité Régional d'expansion économique Provence-Côte-d'Azur-Corse) 1967, 87 p.

Dans une élégante plaquette, les auteurs présentent une étude rapide des vallées de la Roya, Bevera, Vésubie, Tinée et Var, soit la valeur de onze cantons. Le problème fondamental de ces hautes vallées est posé nettement: comment lutter contre l'abandon d'un secteur aux paysages magnifiques? Ces hautes vallées, qui couvrent 55 % de la superficie du département, ne retiennent que 3 % de sa population. Or, "le littoral prospère doit s'appuyer et s'épauler sur un arrière-pays vivant".

La présentation générale rappelle les principaux traits physiques et historiques de ces vallées à partir des travaux de R. Blanchard. Puis un chapitre plus long étudie l'évolution démographique par canton de 1936 à 1962, insistant sur la chute de la Population, le vieillissement et le départ des jeunes femmes en âge de se marier (il est fait état d'un indice de fluidité féminine). Aucun signe de stabilisation ou de reprise du peuplement n'est prévisible. Quelles sont les activités existantes en regard de cette faible population? L'étude par cantons précise le déclin sévère de l'agriculture, le développement sensible du secteur secondaire grâce à la croissance du bâtiment et des travaux publics, l'importance plus grande des services. Cette évolution est toute entière liée au tourisme. Ce dernier, apparu récemment, est la meilleure chance de cet arrière-pays. Saison d'hiver et saison d'été coexistent. L'accroissement des résidences secondaires est impressionnant (+ 127,6% de 1954 à 1962), cheminant au même rythme que celui du département (+ 132,6%). Les communes ont fort bien compris que là se trouvait le moyen efficace d'une survie économique, et ont élaboré en conséquence toute une série de projets qui sont passés en revue. Mais ces projets verront leur réussite freinée par le manque d'infrastructures en matière de transports. Là aussi les projets existent et sont analysés.

Abondante en chiffres récents, cette étude est commode, agréable et utile. Nous ne pensons pas froisser les auteurs (qui le déclarent eux-mêmes dans une courte préface) en disant qu'ils ont le mérite de faire le point sans plus.

Même sans vouloir faire de critique pointilleuse, il apparaît bien curieux de n'avoir pas cité l'ouvrage de R. Blanchard sur le "Comté de Nice" et la thèse secondaire d'Y. Bravard sur le "Repeuplement des hautes vallées des Alpes-Maritimes". Ils auraient trouvé là, sans doute, des données moins officielles mais utiles.

**UNE ÉTUDE ITALIENNE
SUR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES:
IL DIPARTIMENTO
DELLE ALPI MARITIME
PAR G. ROGGERONE
DE LA FACULTÉ DE GÈNES**

Par E. DALMASSO

Le couronnement des études supérieures à la fin de la licence est, en Italie, constitué par la "thèse", c'est-à-dire un travail de recherches s'assimilant à notre diplôme d'études supérieures. Monsieur Roggerone, dans le cadre de sa licence en droit, a voulu, sous la direction du Professeur Z. Scotti, se pencher sur les problèmes de notre département. Étant donné le peu de temps qui est normalement consacré à un tel travail, l'entreprise paraissait démesurée. Monsieur Roggerone a surmonté toutes les difficultés. Il s'est livré à la lecture d'une solide bibliographie et il a effectué des enquêtes auprès des principaux services départementaux. Le résultat est un volume dactylographié de 200 p., illustré de photos bien choisies, enrichi par des cartes et des tableaux. Il s'agit d'une monographie, et, à ce titre, la présentation est un peu analytique: introduction générale, population, vie agricole, industrie, tourisme, communications et commerce, problèmes et projets, tels sont les chapitres successifs. Les questions principales sont traitées, mais il va de soi qu'elles le sont un peu superficiellement. Nous n'en ferons pas reproche à l'auteur qui s'adresse à un public italien, pour lequel cette étude sera précieuse. Par contre vu du côté français, il est dommage pour nous que l'auteur n'ait pas cité les travaux italiens sur le département. Dans son introduction, M. Roggerone a la courtoisie d'écrire qu'il a été bien reçu chez nous. À notre tour de le remercier pour avoir étudié notre région avec bienveillance et compétence.